

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES – ANNÉE UNIVERSITAIRE
2017/2018 – ÉCOLE DE DROIT

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente de la CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'adopter les modalités de contrôle des connaissances pour l'année universitaire 2017/2018 de l'École de Droit
telles que jointes en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 29

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions: 3

Le Président,




Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2017-09-26-22

TRANSMIS AU RECTEUR : 31 OCT. 2017

PUBLIE LE : 31 OCT. 2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

Capacité en Droit

Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit : avis favorable le 10 juillet 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

BREGHEON Nadine, nadine.bregheon@uca.fr

Contact en scolarité :

Scolarité de l'Ecole de Droit – scola.masters.droit@uca.fr

Stages

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

Evaluation des connaissances

Accès à la salle d'examen

Retard toléré : 30 minutes pour les épreuves de 1 heures et deux heures

1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Le RSE est sans objet pour la capacité en droit.

Maquettes de la formation :

Capacité en droit 1^{ère} année

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
EC 1 : Introduction au droit		EC 1 : 1				E	3						E	1
EC 2 : Droit constitutionnel		EC 2 : 1				E	3						E	1
EC 3 : Institutions administratives		EC 3 : 1	ET		3	E	1				3		E	1
EC 4 : TD Droit public														
EC 5 : TD Droit privé...														

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Le semestre n'est pas divisé en UE. Les TD ne font pas l'objet d'une évaluation spécifique.

Capacité en droit 1^{ère} année

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
EC 1 : Droit des obligations		1				E	3					E	1
EC 2 : Droit commercial		1				E	1					E	1
EC 3 : Droit des personnes et de la famille		1	ET		4	E	1				4	E	1
EC 4 : Droit européen		1				E	1					E	1

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Le semestre n'est pas divisé en UE. Les TD ne font pas l'objet d'une évaluation spécifique.

Lorsque l'année d'étude n'est pas entièrement obtenue, chaque semestre validé est conservé. Dans les semestres non validés, les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées.

L'inscription en 2^{ème} année est possible pour les candidats qui ont validé un semestre d'enseignement de la 1^{ère} année.

Capacité en droit 2^{ème} année

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
EC 1 : Droit administratif		EC 1 : 1				E	3					E	1
EC 2 : Droit civil notarial		EC 2 : 1				E	3					E	1
EC 3 : Economie politique		EC 3 : 1	ET		3	E	1				3	E	1
EC 4 : TD Droit public													
EC 5 : TD Droit privé...													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Le semestre n'est pas divisé en UE. Les TD ne font pas l'objet d'une évaluation spécifique.

Capacité en droit 2^{ème} année

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
EC 1 : Droit du travail		1				E	3					E	1
EC 2 : Droit pénal		1	ET	4		O					4	E	1
EC 3 : Procédure civile		1				O					E	1	
EC 4 : Finances publiques		1				E	1				E	1	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Le semestre n'est pas divisé en UE. Les TD ne font pas l'objet d'une évaluation spécifique. Lorsque l'année d'étude n'est pas entièrement obtenue, chaque semestre validé est conservé. Dans les semestres non validés, les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées.

Conformément aux textes qui prévoient et fixent le régime du certificat de capacité en droit, l'obtention de ce diplôme ouvre l'accès aux études de droit avec :

- L'entrée en 1^{ère} année de licence en droit pour les titulaires de la capacité en droit,
- L'admission directe en 2^{ème} année de licence en droit pour les étudiants qui ont validé l'ensemble des 2 années d'étude avec une moyenne au moins égale à 15/20.



**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018**

LICENCE
Administration Economique et Sociale

Conseil de Gestion de l'École de Droit : avis favorable le 29 août 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

MARCHAND Sébastien, sebastien.marchand@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours Administration Economique et Sociale (AES) :
 - o L1 – BREGHEON Nadine, nadine.bregheon@uca.fr ;
 - o L2 – ALBARET Mélanie, melanie.albaret@uca.fr ;
 - o L3 – RONGIER Sébastien, sebastien.rongier@uca.fr
- Parcours Métiers de l'Immobilier (MI) : PIGANIOL Bernard, bernard.piganiol@uca.fr

Contact en scolarité :

Responsable de la scolarité : BELFRID Sylvie, responsable-administratif.ldeg@uca.fr

Accueil Scolarité L1 L2 L3 : scola.accueil.deg@uca.fr

Scolarité 1^{ère} année : scola.l1.deg@uca.fr

Scolarité 2^{ème} année : scola.l2.deg@uca.fr

Scolarité 3^{ème} année : scola.l3.deg@uca.fr

REGLEMENT DES ETUDES ET DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

CE REGLEMENT EST CONFORME AU REGIME D'ETUDES VOTE EN CFVU DU 26 SEPTEMBRE 2017

I. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET STAGE

Article 1. Dispositions générales

Le Portail des Licences DEG comporte quatre mentions : Droit, Economie, Gestion et AES.

Chaque mention est structurée en 6 semestres (cf. Annexes). Ces semestres sont organisés en unités d'enseignement (UE). Une unité d'enseignement peut être composée d'une ou plusieurs matières (ou «éléments constitutifs») (cf. Annexes).

En première année (L1) et en deuxième année (L2) de licence, les unités d'enseignement dites « Majeures » sont obligatoires, les unités d'enseignements dites « Mineures » sont obligatoires et à choisir par l'étudiant parmi les quatre proposées à chaque semestre. En troisième année (L3), les étudiants font un choix de parcours.

L'inscription à cette « mineure » et/ou au parcours est à faire obligatoirement sur l'ENT dans l'espace « scolarité – informations administratives » dans les délais impartis (voir ENT). Au premier semestre **en cas d'absence de choix l'étudiant sera affecté d'office à la mineure de la mention.** Au semestre suivant, en l'absence de choix, l'étudiant sera affecté automatiquement à la mineure du semestre précédent.

L'étudiant peut changer de Mineure à chaque semestre, une fois le choix de la mineure effectué, **celui-ci est définitif pour le semestre** en question.

Pour les étudiants redoublants et les AJAC (cf. article 9), l'inscription n'est pas automatique et, est obligatoire sur l'ENT. Il est nécessaire de s'inscrire aux 2 années.

Article 2. Cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD)

Article 2.1 Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de cours magistraux peuvent être constitués au semestre 1 (S1) et semestre 2 (S2) pour les UE MAJEURES et MINEURES. Les étudiants sont répartis dans ces groupes principalement par ordre alphabétique.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail, les étudiants ayant obtenu le statut responsable associatif, étudiant artiste, engagement réserviste et les sportifs de haut niveau. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2.2 Assiduité

La présence en TD (Travaux Dirigés) et aux CC (Contrôles Continus) dans le cadre des TD est obligatoire et contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

A partir de la 4^{ème} absence dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session. Pour les enseignements de langues et de PPP des licences Droit et Aes, l'étudiant est noté défaillant à partir de la 3^{ème} absence.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 4.1 (relatif aux évaluations).

Article 2.3 Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 2.4 Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les sportifs de bon et haut niveau-(cf. article 2.5)
- Les étudiants artistes
- Les étudiants élus et/ou responsables associatifs
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le comité licence et/ou le responsable de formation, le Doyen et le Président de l'Université sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail

de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en CF et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en CF sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière à l'exclusion des parcours professionnels pour les mentions Droit et AES.

Article 2.5 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 2.6 Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement des Licences du portail DEG se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

Article 3. Stages

Pour toute demande de stage, les étudiants doivent en amont remplir la demande de convention de stage disponible sur l'ENT. La demande et les pièces justificatives doivent être adressées à la scolarité minimum 1 mois avant le début du stage. Les conventions de stages sont établies par l'administration sous réserve du respect des délais de dépôt de la demande–et sous réserve de validation par l'équipe pédagogique.

Article 3.1 Stages dans les mentions AES et Droit

En dehors des dispositions spécifiques prévues dans les parcours professionnels de la licence mention AES et Droit, le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, sous réserve du respect des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens, et doivent être terminés avant le 31 juillet de l'année d'inscription. Sa durée est au minimum de cinq jours ouvrés. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

Spécificités des parcours professionnels des mentions Droit et AES : la durée du stage obligatoire est de six semaines minimum. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et horaires de cours et d'examens, et doivent être terminés avant le 13 Août de l'année d'inscription. Le stage est affecté de 6 ECTS pour le parcours « Métiers de l'Immobilier » et de 3 ECTS pour le parcours « Assistant Juridique ». Pour ce dernier une alternative (mémoire) à l'obligation de stage peut être proposée par le responsable de la formation ou le responsable d'année, sous réserve de pouvoir justifier d'une recherche effective de stages infructueux.

Article 3.2 Stages dans la mention Gestion

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines et au maximum de 12 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire. Ce stage doit être fini avant le 31 juillet de l'année en cours.

Article 3.3 Stages dans la mention Economie

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire. Ce stage doit être fini avant le 20 Août pour la L3 Economie et avant le 31 juillet pour les L1 et L2 Economie.

II. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve évaluée en CC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en CC, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par la poste.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- *Maladie ou accident,*
- *Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,*
- *Mariage ou PACS,*
- *Naissance ou adoption d'un enfant,*
- *Journée d'appel de préparation à la défense,*
- *Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,*
- *Passage de l'examen du permis de conduire.*

**Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.*

Article 4.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte des examens pour les étudiants en situation de handicap sur le site du SUH et affichée sur le lieu d'enseignement.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

Article 5. Organisations des examens

Article 5.1 Principes

Pour les UE évaluées exclusivement en contrôle continu, il n'y a pas d'épreuves terminales en session initiale.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une seconde session en fin d'année universitaire.

Article 5.2 Session initiale

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies en annexes.

Article 5.3 Seconde Session : Etudiants concernés

Les étudiants admis (ADM) en 1^{ère} session ne sont pas concernés par la seconde session.

Tous les étudiants, ajournés (AJ), ajournés admis conditionnels (AJAC) et défaillants (DEF) à la session initiale sont concernés.

Un étudiant passe l'épreuve de seconde session pour tout semestre non validé et non compensé.

Les étudiants boursiers AJ ou DEF sont obligés de se présenter à la seconde session (présence aux examens contrôlés par le CROUS).

Article 5.4 Seconde Session : Modalités

L'étudiant passe l'épreuve de seconde session pour toutes les matières non validées dans le cadre d'une UE non validée, qu'elles aient été évaluées en CC ou en ET lors de la première session. La meilleure des 2 notes entre la 1^{ère} et la 2^{nde} session sera conservée. Si l'étudiant a été défaillant en 1^{ère} session, seule sa note de 2^{nde} session sera prise en compte.

Spécificités des parcours professionnels « Assistant Juridique » et « Métiers de l'Immobilier » des mentions Droit et AES :

L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en CC ou en ET en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

III. VALIDATION ET ADMISSION

Article 6. Crédits, Compensation et Capitalisation

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs matières, chaque matière est affectée d'une valeur en ECTS (cf. Annexes).

Chaque semestre comporte 30 ECTS.

La licence est obtenue après validation de 180 ECTS (6 semestres rapportant chacun 30 ECTS).

L'échelle des valeurs en coefficients est identique à celle des crédits.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la seconde session.

Toute unité d'enseignement validée est acquise définitivement et capitalisable. Toute matière obtenue avec une note supérieure ou égale à 10/20 est acquise définitivement et capitalisable.

Attention : Les matières évaluées à la fois en ET et en CC sont acquises uniquement si la moyenne ET + CC est supérieure ou égale à 10/20. Sinon, l'étudiant devra repasser l'intégralité de la matière : ET et CC. En seconde session, la note obtenue remplace les notes (ET + CC).

Pour les étudiants inscrits en qualification complémentaire, les mineures choisies pour cette qualification complémentaire se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 7. Jury d'examen

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jurys notamment pour l'obtention de la mention.

Article 8. Mention

La mention au diplôme est calculée sur la base de la dernière année d'études. Les seuils sont les suivants :

- mention Très Bien : moyenne supérieure à 16/20.
- mention Bien : moyenne supérieure à 14/20 et strictement inférieure à 16/20.
- mention Assez Bien : moyenne supérieure à 12/20 et strictement inférieure à 14/20.

Article 9. Progression des études

Le passage du semestre 1 au semestre 2 est automatique.

Le passage du semestre 2 au semestre 3 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 60 crédits qui correspondent aux semestres 1 et 2 de la première année ;
- ou si l'étudiant(e) a validé un minimum de 45 crédits dans l'année. L'étudiant devra alors valider l'année en cours, tout en rattrapant les 15 crédits non validés de l'année précédente. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens de l'année inférieure du cursus. La

compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage du semestre 3 au semestre 4 est automatique.

Le passage du semestre 4 au semestre 5 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 120 crédits qui correspondent aux deux premières années de la Licence;
- ou si l'étudiant(e) a obtenu 60 crédits qui correspondent à la première année de Licence et validé minimum 45 crédits de la 2^{ème} année. Dans ce cas, l'étudiant(e) au cours de sa troisième année de Licence devra obtenir les 15 crédits manquant.

Le passage du semestre 4 au semestre 5 pour les parcours Assistant Juridique et Métier de l'immobilier des mentions Droit et AES est conditionné à la satisfaction d'une procédure de sélection.

Le passage du S5 au S6 est automatique.

IV. PASSERELLES ET CHANGEMENTS D'ORIENTATION

Article 10. Passerelles

Article 10.1 Passage d'une licence mention AES vers une licence mention Droit

La validation du semestre 1 et/ou du semestre 2 de la mention AES est considérée comme équivalente à la validation du semestre 1 et/ou du semestre 2 de la mention droit.

Si l'étudiant demande à bénéficier d'une passerelle de la mention AES vers la mention Droit alors qu'il lui manque l'un des deux premiers semestres, il devra valider le semestre manquant à la seconde session portant sur les matières de la mention Droit. Pour les S3 et S4, le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la mention Droit.

A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S3 de la mention AES, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S3 de la mention Droit.

Article 10.2 Passage d'une licence mention Droit vers une licence mention AES

La validation du semestre 1 et/ou du semestre 2 de la mention droit est considérée comme équivalente à la validation du semestre 1 et/ou du semestre 2 de la mention AES.

Si l'étudiant demande à bénéficier d'une passerelle de la mention droit vers la mention AES alors qu'il lui manque l'un des deux premiers semestres, il devra valider le semestre manquant à la seconde session portant sur les matières de la mention AES. Pour les S3 et S4, le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la mention AES.

A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S3 de la mention Droit, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S3 de la mention AES.

Article 10.3 Passage de la licence mention AES ou mention Droit vers la licence mention Economie ou mention Gestion

Le S1 des mentions AES et Droit donne accès au S2 des mentions Economie et Gestion.

Si l'étudiant n'a pas validé le S1 de la mention initiale, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S1 de la mention choisie par l'étudiant (Economie ou Gestion).

Pour les S2, S3 et S4 :

Avec une mineure Eco/Gestion : le passage dans les mentions Economie et Gestion est soumis à la commission d'équivalence qui statue en fonction des notes obtenues dans les UE mineures « Eco/gestion » des mentions AES ou Droit.

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC « éco/gestion » de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Economie ou de la mention Gestion.

Article 10.4 Passage d'une licence mention Economie/Gestion vers une licence mention Droit ou mention AES

Le S1 des mentions Economie et Gestion donne accès au S2 des mentions AES et Droit.

Si l'étudiant n'a pas validé le S1 de la mention initiale, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S1 de la mention choisie par l'étudiant (AES ou Droit).

Pour les S2, S3 et S4 :

Avec une mineure Droit ou une mineure Sciences Sociales : le passage dans les mentions AES et Droit est soumis à la commission d'équivalence qui statue en fonction des notes obtenues dans les UE mineures Droit ou Sciences sociales des mentions Economie ou Gestion.

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une qualification complémentaire droit ou sciences sociales dans la mention Economie ou dans la mention Gestion est admis automatiquement en S5 de la mention choisie (Droit ou AES).

Article 10.5 Passage de la licence mention Gestion vers la licence mention Economie et inversement

Ce passage est automatique du S1 au S5. La compensation est automatique entre les 2 mentions.

V. QUALIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES ET DOUBLE LICENCE

Article 11. Inscription

L'étudiant doit prendre une inscription administrative supplémentaire pour l'obtention d'une qualification complémentaire (QC) ou d'une double licence. La date limite d'inscription est fixée 15 jours après le début des cours magistraux. Les étudiants AJAC (ajournés et admis conditionnels) sont exclus de ces 2 dispositifs.

L'inscription administrative en double licence est conditionnée au suivi et à la validation des mineures relatives à la deuxième licence et à l'avis favorable du Comité Licence Droit-Economie-

Gestion via une commission pédagogique. Pour les étudiants en réorientation, au cours du premier cycle des études supérieures, un imprimé de demande d'équivalence de mineures non suivies pour accéder aux doubles-diplômes est à retirer à la scolarité. Seuls les étudiants ayant obtenu un avis favorable de la commission pédagogique pourront y accéder.

Article 11.1 Inscription en qualification complémentaire (QC)

L'inscription administrative supplémentaire a lieu lors des premières et deuxièmes années de la licence. L'étudiant doit obligatoirement suivre la mineure de sa majeure pour accéder à une QC.

Pour la qualification complémentaire économie-gestion de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi la mineure Droit et la mineure Eco-Gestion (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la mineure Droit (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la mineure Sciences sociales (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la mineure Gestion (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la mineure Droit (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la mineure Sciences sociales (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la mineure Economie (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la Langues Vivantes (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la Langues Vivantes (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 11.2 Pour la double licence.

L'inscription administrative supplémentaire a lieu lors de la troisième année de la licence.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les 4 mineures économie-gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence Droit (parcours privé) - Gestion (parcours comptabilité-finances ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les 4 mineures économie-gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Gestion.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) – AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les 4 mineures sciences sociales des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) – Droit (parcours public ou privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Droit.

Pour la double licence Economie (parcours APE) – AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les 4 mineures sciences sociales des S1, S2, S3 et S4 ;

- les 60 crédits de la L3 mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) – Gestion (parcours comptabilité–finances ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie si :

- l'étudiant a été inscrit en QC de Gestion du S1 au S4,
- l'étudiant valide les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité–finances ou management) – Droit (parcours privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi et validé les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Droit.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité–finances ou management) – Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion si :

- l'étudiant a été inscrit en QC d'Economie du S1 au S4,
- l'étudiant valide les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité–finances ou management) – AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi et validé les 4 mineures sciences sociales des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention AES.

Pour la double licence AES (parcours général) – Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les 4 mineures économie/gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence AES (parcours général) – Gestion (parcours comptabilité–finances ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les 4 mineures économie/gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Gestion.

Pour la double licence AES (parcours général) – Droit (parcours privé ou public)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
 - les 60 crédits de la L3 mention Droit.
-

Maquettes de la Licence mention AES

Parcours AES et Métiers de l'immobilier

Semestre 1

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
				CC/ET										
UE 1 : Majeure AES	15	5	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h	
EC 1 : Introduction au droit public														
EC 2 : Introduction à l'économie														
EC 3 : Introduction à la sociologie	5	5	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h	
UE 2 : Transversale	3	2	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h	
EC 1 : Méthodologie du travail universitaire : sans renforcement avec renforcement														
EC 2 : Acquisition de compétences numériques		0,5	0,5	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Test de positionnement		0,5	0,5	ET		1	E	45min	1	E	45min	1	E	1h
UE 3 : Mineure Droit	12	4	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 1														
EC 2 : Introduction au droit privé														
EC 3 : Introduction au droit international public et européen	4	4	ET		1	E	1h				1	E	1h	
UE 4 : Mineure Economie/Gestion	12	4	CC											
EC 1 : Actualité économique et sociale														
EC 2 : Histoire des organisations et des faits économiques														
EC 3 : Grandes fonctions de l'entreprise	4	4	ET		1	E	1h				1	E	1h	

UE 5 : Mineure Sciences sociales	12												
EC 1 : Actualité économique et sociale	4	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Histoire politique et sociale contemporaine 1	4	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 3 : Introduction à la science politique	4	ET		1	E	1h				1	E	1h	
UE 6 : Mineure Arbitrage sportif	12												
EC 1 : Arbitrage sportif : Réflexivité et compétences transversales (UE)	3	CC		2	M		1	M		1	M		
EC 2 : Histoire politique et sociale contemporaine 1	5	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 3 : Introduction à la science politique	4	ET		1	E	1h				1	E	1h	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
				CC/ET										
UE 1 : Majeure AES	18	5	CC		2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h	
EC 1 : Droit constitutionnel 1			5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Macroéconomie 1 : Grandes fonctions			5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Sociologie : Auteurs et théories			3	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Méthodologie de la dissertation : sans renforcement avec renforcement			3	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Mineure Droit	12	3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 1 : Droit civil 1			3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Histoire politique et sociale contemporaine 2			3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Organisation administrative et juridictionnelle			3	CC		2	E/O		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
UE 3 : Mineure Economie/Gestion	12	3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 1 : Grands problèmes économiques contemporains			3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Microéconomie 1 : Marchés et prix			3	ET		1	E	2h				1	E	1h
EC 3 : Principe de management			3	CC		2	E/O		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
UE 4 : Mineure Sciences sociales	12	3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 1 : Droit civil 1			3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Histoire politique et sociale contemporaine 2			3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Science politique			3	CC		2	E/O		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
UE 5 : Mineure Arbitrage sportif	12	3	CC		2	M/O		1	M/O		1	M/O		
EC 1 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les														

fédérations (UE)													
EC 2 : Arbitrage sportif : Pratique et analyse de la pratique (UE)	3	CC/ET	50% + 50%	2	E/O		1	E/O/M		1	E/O/M		
EC 3 : Histoire politique et sociale contemporaine 2	3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 4 : Science politique	3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

Semestre 3

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Majeure AES	21												
EC 1 : Droit administratif 1		5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Histoire des idées politiques		5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Macroéconomie 2 : politiques économiques I		5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	2h	1	E	2h	1	E	1h
EC 4 : Problèmes démographiques contemporains		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 5 : Statistiques		2	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
EC 6 : Méthode du commentaire juridique		1	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
EC 7 : Méthode du comment. en culture générale		1	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Mineure Droit	9												
EC 1 : Droit civil 1		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit commercial		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Projet personnel et professionnel 1		2	CC		2	E/O/M		1	M		1	M	1h
UE 3 : Mineure Economie/Gestion	9												
EC 1 : L'entreprise et ses marchés		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Microéconomie 2		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Projet personnel et professionnel 1		2	ET		2	E/O/M		1	M		1	M	1h
UE 4 : Mineure Sciences sociales	9												
EC 1 : Enjeux politiques de la société française		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Actualité politique et juridique		3	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Projet personnel et professionnel 1		2	CC		2	E/O/M		1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Mineure Qualif. vers licence PRO	9												
EC 1 : Enseignements professionnalisants		9	ET		1	E	2h				1	E	1h
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

Semestre 4

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Majeure AES	18												
EC 1 : Droit administratif 2		5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Macroéconomie 3 : Politiques économiques II		5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	2h	1	E	2h	1	E	1h
EC 3 : Sociologie de l'Etat et de l'administration		5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 4 : Sociologie du travail et des organisations		2	ET		1	E	2h				1	E	1h
EC 5 : Méthode du commentaire juridique		1	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : UE libre (1 au choix)	3												
EC 1 : Droit fiscal		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Anglais de spécialité		3	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
EC 3 : Droit américain*		3	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
EC 4 : Université d'été franco-tchèque*		3	CC		2	M					1	M	
EC 5 : Engagement associatif*		3	CC		2	M					1	M	
EC 6 : Sport (SUAPS)*		3	CC										
EC 7 : Parrainage des étudiants étrangers*		3	CC										
UE 3 : Mineure Droit	9												
EC 1 : Droit civil 2		5	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit budgétaire		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 4 : Mineure Economie/Gestion	9												
EC 1 : Banques et marchés financiers		4	ET		1	E	1h30				1	E	1h
EC 2 : Théorie des organisations		5	ET		1	E	1h30				1	E	1h
UE 5 : Mineure Sciences sociales	9												
EC 1 : Banques et marchés financiers		4	ET		1	E	1h30				1	E	1h

EC 2 : Droit budgétaire		5	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 6 : Mineure Qualif. vers licence PRO	9												
EC 1 : Enseignements professionnalisants		3	ET		1	E	2h				1	E	1h
EC 2 : Projet tutoré ou stage		6	CC		2	O/M		1	O/M		1	O/M	
UE 7 : Mineure Arbitrage	9												
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES : * se reporter au descriptif des EC de l'UE libre pour plus d'informations.

Semestre 5 – Parcours AES

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
				CC/ET										
UE 1 : Parcours AES	21													
EC 1 : Droit du travail			6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O/A	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Comptabilité			6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O/A	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Politiques Sociales			6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 4 : Droit institutionnel de l'Union Européenne		3	ET		1	E/A	1h				1	E	1h	
UE 2 : Professionalisation et langue	9													
EC 1 : Méthode de la note de synthèse			5	CC		2	E/O/A		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Méthodologie du mémoire			1	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Projet personnel et professionnel 2		3	CC		2	E/O/A		1	E	1h	1	E	1h	
Stage complémentaire														

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES parcours « AES » comme seconde licence et une licence Droit (parcours Droit privé ou Droit public) en première licence, les matières « Droit du travail », « Droit institutionnel de l'Union Européenne », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. La note reportée est la note obtenue par l'étudiant à ces quatre matières en L3 Droit (parcours Droit privé ou Droit public).

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES parcours « AES » comme seconde licence et une licence Economie ou Gestion en première licence, les matières « Comptabilité » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion.

Semestre 6 – Parcours AES

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
CC/ET													
UE 1 : Parcours AES	21												
EC 1 : Economie internationale		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O/A	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Sociologie de la culture et des médias		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Droit des propriétés publiques		3	ET		1	E/A	1h				1	E	1h
EC 4 : Introduction à la politique internationale		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 5 : Politiques comparées		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 6 : Gestion des ressources humaines		2	CC		2	E/O/A		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Mémoire	6												
EC 1 : Mémoire		6	CC		2	M/O	30 min	2	M/O	30 min	2	M/O	30 min
UE 3 : UE libre (1 au choix)	3												
EC 1 : Droit international public 1 (S5 - droit public)		3	ET		1	E/A	1h				1	E	1h
EC 2 : Histoire de l'administration		3	ET		1	E/A	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais de spécialité		3	CC		2	E/O/M/A		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
EC 4 : Droit américain*		3	CC		2	E/O/M/A		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
EC 5 : Université d'été franco-tchèque*		3	CC		2	M/A					1	M	
EC 6 : Engagement associatif*		3											
EC 7 : Sport (SUAPS)*		3											
EC 8 : Parrainage des étudiants étrangers*		3											
EC 9 : Préparation aux métiers de l'enseignement (ESPE)*		3											
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES : * se reporter au catalogue des UE libres pour plus d'informations.

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES parcours « AES » comme seconde licence et une licence Droit (parcours Droit privé) en première licence, la matière choisie dans le cadre de l'UE libre par l'étudiant est évaluée par équivalence. La note reportée est celle de la moyenne de l'étudiant au semestre 6 du parcours Droit privé de la licence de Droit.

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES parcours « AES » comme seconde licence et une licence Droit (parcours Droit public) en première licence, la matière « Droit des propriétés publiques » et la matière choisie dans le cadre de l'UE libre par l'étudiant sont évaluées par équivalence. Pour la matière « Droit des propriétés publiques », la note reportée est la note obtenue par l'étudiant à cette matière en L3 Droit public. Pour la matière de l'UE libre, la note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 du parcours Droit public de la licence de Droit.

Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES parcours « AES » comme seconde licence et une licence Economie ou Gestion en première licence, les matières « Economie Internationale » et « Gestion des ressources humaines » ainsi que la matière choisie dans le cadre de l'UE libre par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée à chacune de ces matières est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la licence Economie ou Gestion.

Semestre 5 – Parcours AES avec option arbitrage

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
CC/ET													
UE 1 : Parcours AES	21												
EC 1 : Droit du travail		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Comptabilité		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Politiques Sociales		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 4 : Droit institutionnel de l'Union Européenne		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Professionalisation et langue	9												
EC 1 : Méthode de la note de synthèse		6	CC		2	E/O		1	E/O	1h	1	E/O	1h
EC 2 : Arbitrage sportif : Réflexivité et compétences transversales (UE)		3	CC		2	M		1	M		1	M	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

Semestre 6 – Parcours AES avec option arbitrage

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Parcours AES	18												
EC 1 : Economie internationale		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Sociologie de la culture et des médias		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Droit des propriétés publiques		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 4 : Introduction à la politique internationale		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 6 : Gestion des ressources humaines		2	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Mémoire	6												
EC 1 : Mémoire		6	CC		2	M/O	30 min	2	M/O	30 min	2	M/O	30 min
UE 3 : Mineure Arbitrage sportif	6												
EC 1 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)		3	CC		2	M/O		1	M/O		1	M/O	
EC 2 : Arbitrage sportif : Pratique et analyse de la pratique (UE)		3	CC/ET	50% + 50%	2	E/O		1	E/O/M		1	E/O/M	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

Semestre 5 – Parcours Métiers de l'Immobilier

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : La vente immobilière EC 1 : Les professionnels EC 2 : Les contrats de vente EC 3 : Les prêts immobiliers EC 4 : L'expertise	9	2 3 2 2	ET ET ET CC		1 1 1 2	E E E E/O/M	30 min 1h 30 min				1	E/O/M	1h	Epreuve unique
UE 2 : La gestion immobilière EC 1 : La copropriété EC 2 : La gestion locative EC 3 : Pratique de la gestion immobilière EC 4 : L'habitat social	9	3 3 2 1	ET ET CC CC		1 1 2 2	E E E/O/M E/O/M	1h 1h				1 1	E/O/M E/O/M	1h 1h	Epreuve unique
UE 3 : Outils de professionnalisation EC 1 : Anglais EC 2 : Comptabilité EC 3 : Séminaire : métiers périphériques	9	3 3 3	CC ET CC		2 1 2	E/O/M E E/O/M		1h			1 1	E/O/M E/O/M	1h 1h	Epreuve unique
UE 4 : Contentieux EC 1 : Contentieux de l'entreprise EC 2 : Contentieux de l'urbanisme EC 3 : Contentieux administratif	3	1 1 1	ET ET ET		1 1 1	E E E	1h 30 min 30 min							Epreuve unique

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES : L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en CC ou en ET en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

Semestre 6 – Parcours Métiers de l'Immobilier

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : L'aménagement urbain EC 1 : L'urbanisme EC 2 : Les opérations d'aménagement EC 3 : Montages financiers	9	3 4 2	CC CC CC		2 2 2	E/O/M E/O/M E/O/M		1 1 1	E/O/M E/O/M E/O/M	1h 1h 1h	Epreuve unique		
UE 2 : La promotion immobilière EC 1 : Les promoteurs EC 2 : La responsabilité du promoteur EC 3 : Montage opération de promotion EC 4 : La technique du bâtiment	6	2 2 1 1	CC CC CC CC		2 2 2 2	E/O/M E/O/M E/O/M E/O/M		1 1 1 1	E/O/M E/O/M E/O/M E/O/M	1h 1h 1h 1h	Epreuve unique		
UE 3 : Outils de professionnalisation EC 1 : Anglais EC 2 : Informatique appliquée EC 3 : Projet tutoré	6	3 1 2	CC CC CC		2 2 2	E/O/M E/O/M E/O/M		1 1 1	E/O/M E/O/M E/O/M	1h 1h 1h	Epreuve unique		
UE 3 : Ouverture sur le monde professionnel EC 1 : Projet personnel et professionnel EC 2 : Séminaire : recherche d'emploi EC 3 : Négociation EC 4 : Stage	9	1 1 1 6	CC CC CC CC		2 2 2 2	E/O/M E/O/M E/O/M M/O		1 1 1 2	E/O/M E/O/M E/O/M M/O	1h 1h 1h	Epreuve unique		

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES : L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en CC ou en ET en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire 2017 - 2018

LICENCE DROIT

Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit : avis favorable le 29 août 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention : MOULIER Isabelle, isabelle.moulier@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- L1 Droit : MAYMONT Anthony, anthony.maymont@uca.fr
- L2 Droit : LE POMMELEC Alain, alain.le_pommelec@uca.fr
- L3 Droit (parcours Droit privé, Droit public et Science politique) : BERTRAND Christine, christine.bertrand@uca.fr
- Parcours Assistant juridique (AJ) – BREGHEON Nadine, nadine.bregheon@uca.fr
- Parcours Métiers de l'Immobilier (MI) – PIGANIOL Bernard, bernard.piganiol@uca.fr

Contact en scolarité :

Responsable de la scolarité : BELFRID Sylvie, responsable-administratif.ldeg@uca.fr

Accueil Scolarité L1 L2 L3 : scola.accueil.deg@uca.fr

Scolarité 1^{ère} année : scola.l1.deg@uca.fr

Scolarité 2^{ème} année : scola.l2.deg@uca.fr

Scolarité 3^{ème} année : scola.l3.deg@uca.fr

REGLEMENT DES ETUDES ET DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

CE REGLEMENT EST CONFORME AU REGIME D'ETUDES VOTE EN CFVU DU XX 2017

I. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET STAGE

Article 1. Dispositions générales

Le Portail des Licences DEG comporte quatre mentions : Droit, Economie, Gestion et AES.

Chaque mention est structurée en 6 semestres (cf. Annexes). Ces semestres sont organisés en unités d'enseignement (UE). Une unité d'enseignement peut être composée d'une ou plusieurs matières (ou « éléments constitutifs ») (cf. Annexes).

En première année (L1) et en deuxième année (L2) de licence, les unités d'enseignement dites « Majeures » sont obligatoires, les unités d'enseignements dites « Mineures » sont obligatoires et à choisir par l'étudiant parmi les quatre proposées à chaque semestre. En troisième année (L3), les étudiants font un choix de parcours.

L'inscription à cette « mineure » et/ou au parcours est à faire obligatoirement sur l'ENT dans l'espace « scolarité – informations administratives » dans les délais impartis (voir ENT). Au premier semestre **en cas d'absence de choix l'étudiant sera affecté d'office à la mineure de la mention**. Au semestre suivant, en l'absence de choix, l'étudiant sera affecté automatiquement à la mineure du semestre précédent.

L'étudiant peut changer de Mineure à chaque semestre, une fois le choix de la mineure effectué, **celui-ci est définitif pour le semestre** en question.

Pour les étudiants redoublants et les AJAC (cf. article 9), l'inscription n'est pas automatique et, est obligatoire sur l'ENT. Il est nécessaire de s'inscrire aux 2 années.

Article 2. Cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD)

Article 2.1 Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de cours magistraux peuvent être constitués au semestre 1 (S1) et semestre 2 (S2) pour les UE MAJEURES et MINEURES. Les étudiants sont répartis dans ces groupes principalement par ordre alphabétique.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail, les étudiants ayant obtenu le statut responsable associatif, étudiant artiste, engagement réserviste et les sportifs de haut niveau. **Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.**

Article 2.2 Assiduité

La présence en TD (Travaux Dirigés) et aux CC (Contrôles Continus) dans le cadre des TD est obligatoire et contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

A partir de la 4^{ème} absence dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session. Pour les enseignements de langues et de PPP des licences Droit et Aes, l'étudiant est noté défaillant à partir de la 3^{ème} absence.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 4.1 (relatif aux évaluations).

Article 2.3 Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 2.4 Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les sportifs de bon et haut niveau-(cf. article 2.5)
- Les étudiants artistes
- Les étudiants élus et/ou responsables associatifs
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le comité licence et/ou le responsable de formation, le Doyen et le Président de l'Université sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail

de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en CF et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en CF sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière à l'exclusion des parcours professionnels pour les mentions Droit et AES.

Article 2.5 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 2.6 Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement des Licences du portail DEG se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

Article 3. Stages

Pour toute demande de stage, les étudiants doivent en amont remplir la demande de convention de stage disponible sur l'ENT. La demande et les pièces justificatives doivent être adressées à la scolarité minimum 1 mois avant le début du stage. Les conventions de stages sont établies par l'administration sous réserve du respect des délais de dépôt de la demande–et sous réserve de validation par l'équipe pédagogique.

Article 3.1 Stages dans les mentions AES et Droit

En dehors des dispositions spécifiques prévues dans les parcours professionnels de la licence mention AES et Droit, le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, sous réserve du respect des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens, et doivent être terminés avant le 31 juillet de l'année d'inscription. Sa durée est au minimum de cinq jours ouvrés. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

Spécificités des parcours professionnels des mentions Droit et AES : la durée du stage obligatoire est de six semaines minimum. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et horaires de cours et d'examens, et doivent être terminés avant le 13 Août de l'année d'inscription. Le stage est affecté de 6 ECTS pour le parcours « Métiers de l'Immobilier » et de 3 ECTS pour le parcours « Assistant Juridique ». Pour ce dernier une alternative (mémoire) à l'obligation de stage peut être proposée par le responsable de la formation ou le responsable d'année, sous réserve de pouvoir justifier d'une recherche effective de stages infructueux.

Article 3.2 Stages dans la mention Gestion

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines et au maximum de 12 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire. Ce stage doit être fini avant le 31 juillet de l'année en cours.

Article 3.3 Stages dans la mention Economie

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire. Ce stage doit être fini avant le 20 Août pour la L3 Economie et avant le 31 juillet pour les L1 et L2 Economie.

II. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve évaluée en CC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en CC, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par la poste.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- *Maladie ou accident,*
- *Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,*
- *Mariage ou PACS,*
- *Naissance ou adoption d'un enfant,*
- *Journée d'appel de préparation à la défense,*
- *Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,*
- *Passage de l'examen du permis de conduire.*

**Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.*

Article 4.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte des examens pour les étudiants en situation de handicap sur le site du SUH et affichée sur le lieu d'enseignement.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

Article 5. Organisations des examens

Article 5.1 Principes

Pour les UE évaluées exclusivement en contrôle continu, il n'y a pas d'épreuves terminales en session initiale.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une seconde session en fin d'année universitaire.

Article 5.2 Session initiale

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies en annexes.

Article 5.3 Seconde Session : Etudiants concernés

Les étudiants admis (ADM) en 1^{ère} session ne sont pas concernés par la seconde session.

Tous les étudiants, ajournés (AJ), ajournés admis conditionnels (AJAC) et défaillants (DEF) à la session initiale sont concernés.

Un étudiant passe l'épreuve de seconde session pour tout semestre non validé et non compensé.

Les étudiants boursiers AJ ou DEF sont obligés de se présenter à la seconde session (présence aux examens contrôlés par le CROUS).

Article 5.4 Seconde Session : Modalités

L'étudiant passe l'épreuve de seconde session pour toutes les matières non validées dans le cadre d'une UE non validée, qu'elles aient été évaluées en CC ou en ET lors de la première session. La meilleure des 2 notes entre la 1^{ère} et la 2^{nde} session sera conservée. Si l'étudiant a été défaillant en 1^{ère} session, seule sa note de 2^{nde} session sera prise en compte.

Spécificités des parcours professionnels « Assistant Juridique » et « Métiers de l'Immobilier » des mentions Droit et AES :

L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en CC ou en ET en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

III. VALIDATION ET ADMISSION

Article 6. Crédits, Compensation et Capitalisation

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs matières, chaque matière est affectée d'une valeur en ECTS (cf. Annexes).

Chaque semestre comporte 30 ECTS.

La licence est obtenue après validation de 180 ECTS (6 semestres rapportant chacun 30 ECTS).

L'échelle des valeurs en coefficients est identique à celle des crédits.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la seconde session.

Toute unité d'enseignement validée est acquise définitivement et capitalisable. Toute matière obtenue avec une note supérieure ou égale à 10/20 est acquise définitivement et capitalisable.

Attention : Les matières évaluées à la fois en ET et en CC sont acquises uniquement si la moyenne ET + CC est supérieure ou égale à 10/20. Sinon, l'étudiant devra repasser l'intégralité de la matière : **ET et CC**. En seconde session, la note obtenue remplace les notes (ET + CC).

Pour les étudiants inscrits en qualification complémentaire, les mineures choisies pour cette qualification complémentaire se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 7. Jury d'examen

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jurys notamment pour l'obtention de la mention.

Article 8. Mention

La mention au diplôme est calculée sur la base de la dernière année d'études. Les seuils sont les suivants :

- mention Très Bien : moyenne supérieure à 16/20.
- mention Bien : moyenne supérieure à 14/20 et strictement inférieure à 16/20.
- mention Assez Bien : moyenne supérieure à 12/20 et strictement inférieure à 14/20.

Article 9. Progression des études

Le passage du semestre 1 au semestre 2 est automatique.

Le passage du semestre 2 au semestre 3 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 60 crédits qui correspondent aux semestres 1 et 2 de la première année ;
- ou si l'étudiant(e) a validé un minimum de 45 crédits dans l'année. L'étudiant devra alors valider l'année en cours, tout en rattrapant les 15 crédits non validés de l'année précédente. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens de l'année inférieure du cursus. La

compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage du semestre 3 au semestre 4 est automatique.

Le passage du semestre 4 au semestre 5 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 120 crédits qui correspondent aux deux premières années de la Licence;
- ou si l'étudiant(e) a obtenu 60 crédits qui correspondent à la première année de Licence et validé minimum 45 crédits de la 2^{ème} année. Dans ce cas, l'étudiant(e) au cours de sa troisième année de Licence devra obtenir les 15 crédits manquant.

Le passage du semestre 4 au semestre 5 pour les parcours Assistant Juridique et Métier de l'immobilier des mentions Droit et AES est conditionné à la satisfaction d'une procédure de sélection.

Le passage du S5 au S6 est automatique.

IV. PASSERELLES ET CHANGEMENTS D'ORIENTATION

Article 10. Passerelles

Article 10.1 Passage d'une licence mention AES vers une licence mention Droit

La validation du semestre 1 et/ou du semestre 2 de la mention AES est considérée comme équivalente à la validation du semestre 1 et/ou du semestre 2 de la mention droit.

Si l'étudiant demande à bénéficier d'une passerelle de la mention AES vers la mention Droit alors qu'il lui manque l'un des deux premiers semestres, il devra valider le semestre manquant à la seconde session portant sur les matières de la mention Droit. Pour les S3 et S4, le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la mention Droit.

A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S3 de la mention AES, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S3 de la mention Droit.

Article 10.2 Passage d'une licence mention Droit vers une licence mention AES

La validation du semestre 1 et/ou du semestre 2 de la mention droit est considérée comme équivalente à la validation du semestre 1 et/ou du semestre 2 de la mention AES.

Si l'étudiant demande à bénéficier d'une passerelle de la mention droit vers la mention AES alors qu'il lui manque l'un des deux premiers semestres, il devra valider le semestre manquant à la seconde session portant sur les matières de la mention AES. Pour les S3 et S4, le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la mention AES.

A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S3 de la mention Droit, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S3 de la mention AES.

Article 10.3 Passage de la licence mention AES ou mention Droit vers la licence mention Economie ou mention Gestion

Le S1 des mentions AES et Droit donne accès au S2 des mentions Economie et Gestion.

Si l'étudiant n'a pas validé le S1 de la mention initiale, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S1 de la mention choisie par l'étudiant (Economie ou Gestion).

Pour les S2, S3 et S4 :

Avec une mineure Eco/Gestion : le passage dans les mentions Economie et Gestion est soumis à la commission d'équivalence qui statue en fonction des notes obtenues dans les UE mineures « Eco/gestion » des mentions AES ou Droit.

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC « éco/gestion » de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Economie ou de la mention Gestion.

Article 10.4 Passage d'une licence mention Economie/Gestion vers une licence mention Droit ou mention AES

Le S1 des mentions Economie et Gestion donne accès au S2 des mentions AES et Droit.

Si l'étudiant n'a pas validé le S1 de la mention initiale, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S1 de la mention choisie par l'étudiant (AES ou Droit).

Pour les S2, S3 et S4 :

Avec une mineure Droit ou une mineure Sciences Sociales : le passage dans les mentions AES et Droit est soumis à la commission d'équivalence qui statue en fonction des notes obtenues dans les UE mineures Droit ou Sciences sociales des mentions Economie ou Gestion.

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une qualification complémentaire droit ou sciences sociales dans la mention Economie ou dans la mention Gestion est admis automatiquement en S5 de la mention choisie (Droit ou AES).

Article 10.5 Passage de la licence mention Gestion vers la licence mention Economie et inversement

Ce passage est automatique du S1 au S5. La compensation est automatique entre les 2 mentions.

V. QUALIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES ET DOUBLE LICENCE

Article 11. Inscription

L'étudiant doit prendre une inscription administrative supplémentaire pour l'obtention d'une qualification complémentaire (QC) ou d'une double licence. La date limite d'inscription est fixée 15 jours après le début des cours magistraux. Les étudiants AJAC (ajournés et admis conditionnels) sont exclus de ces 2 dispositifs.

L'inscription administrative en double licence est conditionnée au suivi et à la validation des mineures relatives à la deuxième licence et à l'avis favorable du Comité Licence Droit-Economie-

Gestion via une commission pédagogique. Pour les étudiants en réorientation, au cours du premier cycle des études supérieures, un imprimé de demande d'équivalence de mineures non suivies pour accéder aux doubles-diplômes est à retirer à la scolarité. Seuls les étudiants ayant obtenu un avis favorable de la commission pédagogique pourront y accéder.

Article 11.1 Inscription en qualification complémentaire (QC)

L'inscription administrative supplémentaire a lieu lors des premières et deuxièmes années de la licence. L'étudiant doit obligatoirement suivre la mineure de sa majeure pour accéder à une QC.

Pour la qualification complémentaire économie-gestion de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi la mineure Droit et la mineure Eco-Gestion (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la mineure Droit (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la mineure Sciences sociales (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la mineure Gestion (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la mineure Droit (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la mineure Sciences sociales (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la mineure Economie (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la Langues Vivantes (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la Langues Vivantes (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 11.2 Pour la double licence.

L'inscription administrative supplémentaire a lieu lors de la troisième année de la licence.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les 4 mineures économie-gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence Droit (parcours privé) - Gestion (parcours comptabilité-finances ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les 4 mineures économie-gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Gestion.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) – AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les 4 mineures sciences sociales des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) – Droit (parcours public ou privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Droit.

Pour la double licence Economie (parcours APE) – AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les 4 mineures sciences sociales des S1, S2, S3 et S4 ;

- les 60 crédits de la L3 mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) – Gestion (parcours comptabilité–finances ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie si :

- l'étudiant a été inscrit en QC de Gestion du S1 au S4,
- l'étudiant valide les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité–finances ou management) – Droit (parcours privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi et validé les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Droit.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité–finances ou management) – Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion si :

- l'étudiant a été inscrit en QC d'Economie du S1 au S4,
- l'étudiant valide les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité–finances ou management) – AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi et validé les 4 mineures sciences sociales des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention AES.

Pour la double licence AES (parcours général) – Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les 4 mineures économie/gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence AES (parcours général) – Gestion (parcours comptabilité–finances ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les 4 mineures économie/gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Gestion.

Pour la double licence AES (parcours général) – Droit (parcours privé ou public)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
 - les 60 crédits de la L3 mention Droit.
-

Licence mention Droit

Parcours Droit privé, Droit public, Science politique, Assistant juridique et Métiers de l'immobilier

Semestre 1

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Majeure Droit	15												
EC 1 : Introduction au droit public		5	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Introduction au droit privé		5	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Introduction historique au droit		2,5	ET		1	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Qu'est-ce que le droit ?		2,5	ET		1	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Transversale	3												
EC 1 : Méthodologie du travail universitaire : sans renforcement		2	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
avec renforcement			CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Acquisition de compétences numériques		0,5	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Test de positionnement		0,5	ET		1	E	45min				1	E	1h
UE 3 : Mineure Droit	12												
EC 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 1		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Introduction à la science politique		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Introduction au droit international public et européen		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 4 : Mineure Economie/Gestion	12												
EC 1 : Introduction à l'économie		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Grandes fonctions de l'entreprise		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Mathématiques : indice et analyse		4	ET		1	E	1h				1	E	1h

UE 5 : Mineure Sciences sociales	12												
EC 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 1		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Introduction à la sociologie		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Introduction à la science politique		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 6 : Mineure Arbitrage sportif	12												
EC 1 : Arbitrage sportif : Réflexivité et compétences transversales (UE)		3	CC		2	M		1	M		1	M	
EC 2 : Histoire politique et sociale contemporaine 1		5	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Introduction à la science politique		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

Semestre 2

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Majeure Droit	18	6	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
EC 1 : Droit constitutionnel 1			CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit civil 1			ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Droit constitutionnel 2			ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 4 : Droit civil 2			CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
EC 5 : Méthodologie de la dissertation : sans renforcement avec renforcement			CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Mineure Droit	12	3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 2			ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Organisation administrative et juridictionnelle			ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Science politique			CC		2	E/O		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
UE 3 : Mineure Economie/Gestion	12	3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 1 : Macroéconomie 1 : Grandes fonctions			ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Mathématiques et statistiques descriptives			CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Système d'information comptable			CC		2	E/O		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
UE 4 : Mineure Sciences sociales	12	3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 2			ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Science politique			ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Sociologie : Auteurs et théories			CC		2	E/O		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
EC 4 : Anglais													

UE 5 : Mineure Arbitrage sportif	12												
EC 1 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)		3	CC		2	M/O		1	M/O		1	M/O	
EC 2 : Arbitrage sportif : Pratique et analyse de la pratique (UE)		3	CC/ET	50% + 50%	2	E/O		1	E/O/M		1	E/O/M	
EC 3 : Histoire politique et sociale contemporaine 2		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 4 : Organisation administrative et juridictionnelle		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 5 : Science politique		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

Semestre 3

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Majeure Droit	21												
EC 1 : Droit administratif 1		5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Droit civil 1		5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Méthode du commentaire		5	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Droit commercial		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 5 : Droit pénal général		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 6 : Enjeux politiques de la société française		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Mineure Droit	9												
EC 1 : Histoire des idées politiques		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Histoire du droit pénal		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Projet personnel et professionnel 1		2	CC		2	E/O/M		1	M		1	M	1h
UE 3 : Mineure Economie/Gestion	9												
EC 1 : Macroéconomie 2 : politiques économiques I		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : L'entreprise et ses marchés		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Projet personnel et professionnel 1		2	ET		2	E/O/M		1	M		1	M	1h
UE 4 : Mineure Sciences sociales	9												
EC 1 : Histoire des idées politiques		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Politiques publiques		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Projet personnel et professionnel 1		2	CC		2	E/O/M		1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Mineure Qualif. vers licence PRO	9												
EC 1 : Enseignements professionnalisants		9	ET		1	E	2h				1	E	1h
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

Semestre 4

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Majeure Droit	18												
EC 1 : Droit administratif 2		7	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Droit civil 2		7	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	2h	1	E	2h	1	E	1h
EC 3 : Méthode du commentaire		4	CC		2	E/O		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : UE libre (1 au choix)	3												
EC 1 : Sociologie de l'Etat et de l'administration		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Histoire du droit des obligations		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais de spécialité*		3	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
EC 4 : Droit américain*		3	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
EC 5 : Université d'été franco-tchèque*		3	CC		2	M					1	M	
EC 6 : Engagement associatif*		3											
EC 7 : Sport (SUAPS)*		3											
EC 8 : Parrainage des étudiants étrangers*		3											
EC 9 : Préparation aux métiers de l'enseignement (ESPE)*		3											
UE 3 : Mineure Droit	9												
EC 1 : Droit pénal général		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit budgétaire		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Droit fiscal		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 4 : Mineure Economie/Gestion	9												
EC 1 : Macroéconomie 3 : politiques économiques II		5	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Théorie des organisations		4	ET		1	E	1h30				1	E	1h
UE 5 : Mineure Sciences sociales	9												
EC 1 : Sociologie de l'Etat et de l'administration		5	ET		1	E	1h				1	E	1h

EC 2 : Sociologie du travail et des organisations		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 6 : Mineure Qualification vers licence PRO	9												
EC 1 : Enseignements professionnalisants		3	ET		1	E	2h				1	E	1h
EC 2 : Projet tutoré ou stage		6	CC		2	O/M		1	O/M		1	O/M	
UE 7 : Mineure Arbitrage	9												
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES : * se reporter au descriptif des EC de l'UE libre p. XX de ce document pour plus d'informations.

Semestre 5 – Parcours Droit Privé

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
CC/ET													
UE 1 : Droit public	6	3	ET		1	E/A	1h				1	E	1h
EC 1 : Libertés publiques 1													
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne	3	3	ET		1	E/A	1h				1	E	1h
UE 2 : Droit privé 1	15	6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 1 : Droit commun des sociétés													
EC 2 : Droit du travail 1													
EC 3 : Droit de la concurrence	3	3	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 3 : Enseignements complémentaires	9	3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 1 : Grands systèmes juridiques													
EC 2 : Méthode de la note de synthèse													
EC 3 : Projet personnel et professionnel 2	2	2	CC		2	E/O/M/A		1	M		1	M	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit privé » comme seconde licence d'inscription, les matières « Libertés publiques I », « Droit institutionnel de l'Union Européenne », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention Economie ou Gestion, la note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention AES, la note reportée en « Droit institutionnel de l'Union Européenne », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » est la note obtenue par l'étudiant à ces trois matières en AES tandis que la note reportée en « Libertés publiques I » est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention AES.

Semestre 6 – Parcours Droit Privé

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances																						
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session														
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.												
CC/ET																									
UE 1 : Procédure contentieuse	6	3	ET		1	E	1h				1	E	1h												
EC 1 : Procédure civile																									
EC 2 : Procédure pénale		3	ET		1	E	1h				1	E	1h												
UE 2 : Droit privé 2	12	3	ET		1	E/A	1h				1	E	1h												
EC 1 : Contrats spéciaux																									
EC 2 : Droit des sûretés (sans TD)																									
EC 3 : Droit civil des biens (sans TD)																									
1 TD au choix																									
EC 4 : Droit des sûretés (avec TD)	6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h													
EC 5 : Droit civil des biens (avec TD)	6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h													
UE 2 : Droit de l'entreprise	9	4	ET		1	E	1h				1	E	1h												
EC 1 : Droit du travail 2 (sans TD)																									
EC 2 : Droit spécial des sociétés (sans TD)																									
1 TD au choix																									
EC 3 : Droit du travail 2 (avec TD)	5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h													
EC 4 : Droit spécial des sociétés (avec TD)	5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h													
UE 3 : UE libre (1 au choix)	3	3	ET		1	E/A	1h				1	E	1h												
EC 1 : Contentieux administratif																									
EC 2 : Histoire du droit des personnes et de la famille														3	ET		1	E/A	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais de spécialité*														3	CC		2	E/O/M/A		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
EC 4 : Droit américain*														3	CC		2	E/O/M/A		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
EC 5 : Université d'été franco-tchèque*														3	CC		2	M/A					1	M	
EC 6 : Engagement associatif*														3											
EC 7 : Sport (SUAPS)*														3											
EC 8 : Parrainage des étudiants étrangers*	3																								
Stage complémentaire																									

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

* se reporter au catalogue des UE libres pour plus d'informations.

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit privé » comme seconde licence d'inscription, la matière « Contrats spéciaux » et la matière choisie dans le cadre de l'UE libre par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la première mention de licence d'inscription (AES, Gestion ou Economie).

Semestre 5 – Parcours Droit Privé avec option Arbitrage sportif

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Droit public 1	15												
EC 1 : Libertés publiques 1 (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Droit international public 1 (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
2 TD au choix													
EC 1 : Libertés publiques 1 (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Droit international public 1 (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 2 : Droit privé 1	6												
EC 1 : Droit commun des sociétés		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit du travail 1		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 3 : Enseignements complémentaires	9												
EC 1 : Grands systèmes juridiques		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Méthode de la note de synthèse		3	CC		2	E/O		1	E/O	1h	1	E/O	1h
EC 3 : Arbitrage sportif : Réflexivité et compétences transversales (UE)		3	CC		2	M		1	M		1	M	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

Semestre 6 – Parcours Droit Privé avec option Arbitrage sportif

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Procédure contentieuse	6												
EC 1 : Procédure civile		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Procédure pénale		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Droit privé 2	9												
EC 1 : Contrats spéciaux		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit des sûretés (sans TD)		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Droit civil des biens (sans TD)		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
1 TD au choix													
EC 4 : Droit des sûretés (avec TD)		5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 5 : Droit civil des biens (avec TD)		5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 3 : Droit de l'entreprise	9												
EC 1 : Droit du travail 2 (sans TD)		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit spécial des sociétés (sans TD)		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
1 TD au choix													
EC 3 : Droit du travail 2 (avec TD)		5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 4 : Droit spécial des sociétés (avec TD)		5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 4 : Mineure Arbitrage sportif	6												
EC 1 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)		3	CC		2	M/O		1	M/O		1	M/O	
EC 2 : Arbitrage sportif : Pratique et analyse de la pratique (UE)		3	CC/ET	50% + 50%	2	E/O		1	E/O/M		1	E/O/M	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

Semestre 5 – Parcours Droit Public

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Droit public 1	15												
EC 1 : Libertés publiques 1 (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Droit international public 1 (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
2 TD au choix													
EC 1 : Libertés publiques 1 (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Droit international public 1 (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 2 : Droit privé 1	6												
EC 1 : Droit commun des sociétés		3	ET		1	E/A	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit du travail 1		3	ET		1	E/A	1h				1	E	1h
UE 3 : Enseignements complémentaires	9												
EC 1 : Grands systèmes juridiques		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Méthode de la note de synthèse		4	CC		2	E/O/A		1	E/O	1h	1	E/O	1h
EC 3 : Projet personnel et professionnel 2		2	CC		2	E/O/M/A		1	M		1	M	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES : A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit public » comme seconde licence d'inscription, les matières « Droit commun des sociétés », « Droit du Travail 1 », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention Economie ou Gestion, la note reportée est celle de la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention AES, la note reportée en « Droit du Travail 1 », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » est la note obtenue par l'étudiant à ces trois matières en AES tandis que la note reportée en « Droit commun des sociétés » est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention AES.

Semestre 6 – Parcours Droit Public

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Procédure contentieuse	6												
EC 1 : Contentieux administratif		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Procédure pénale		3	ET		1	E/A	1h				1	E	1h
UE 2 : Droit public 2	18												
EC 1 : Libertés publiques 2		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Droit des propriétés publiques (domaine public et privé) (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Droit international public 2 (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 4 : Histoire de l'Administration		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
1 TD au choix													
EC 5 : Droit des propriétés publiques (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 6 : Droit international public 2 (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 3 : Système international	3												
EC 1 : Introduction à la politique internationale		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 4 : UE libre (1 au choix)	3												
EC 1 : Les partis et les mouvements politiques en Europe		3	ET		1	E/A	1h				1	E	1h
EC 2 : Procédure civile		3	ET		1	E/A	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais de spécialité*		3	CC		2	E/O/M/A		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
EC 4 : Droit américain*		3	CC		2	E/O/M/A		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
EC 5 : Université d'été franco-tchèque*		3	CC		2	M					1	M	
EC 6 : Engagement associatif*		3											
EC 7 : Sport (SUAPS)*		3											
EC 8 : Parrainage des étudiants étrangers*		3											
EC 9 : Préparation aux métiers de l'enseignement (ESPE)*		3											
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

* se reporter au catalogue des UE Libres pour plus d'informations.

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit public » comme seconde licence d'inscription, la matière « Procédure pénale » et la matière choisie dans le cadre de l'UE libre par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la première mention de licence d'inscription (AES, Gestion ou Economie).

Semestre 5 – Parcours Droit Public avec option Arbitrage sportif

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances																						
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session														
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.												
				CC/ET																					
UE 1 : Droit public 1	15	3	ET		1	E	1h				1	E	1h												
EC 1 : Libertés publiques 1 (sans TD)																									
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (sans TD)																									
EC 3 : Droit international public 1 (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h												
2 TD au choix		6	6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h											
EC 1 : Libertés publiques 1 (avec TD)																									
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (avec TD)																									
EC 3 : Droit international public 1 (avec TD)																									
UE 2 : Droit privé 1	6	3	ET		1	E	1h				1	E	1h												
EC 1 : Droit commun des sociétés																									
EC 2 : Droit du travail 1																									
UE 3 : Enseignements complémentaires	9	3	ET		1	E	1h				1	E	1h												
EC 1 : Grands systèmes juridiques																									
EC 2 : Méthode de la note de synthèse														3	CC		2	E/O		1	E/O	1h	1	E/O	1h
EC 3 : Arbitrage sportif : Réflexivité et compétences transversales (UE)														3	CC		2	M		1	M		1	M	
Stage complémentaire																									

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

Semestre 6 – Parcours Droit Public avec option Arbitrage sportif

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Procédure contentieuse	6	3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 1 : Contentieux administratif													
EC 2 : Procédure pénale		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Droit public 2	15	5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 1 : Libertés publiques 2													
EC 2 : Droit des propriétés publiques (domaine public et privé) (sans TD)													
EC 3 : Droit international public 2 (sans TD)													
EC 4 : Histoire de l'Administration													
1 TD au choix													
EC 5 : Droit des propriétés publiques (avec TD)	5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h	
EC 6 : Droit international public 2 (avec TD)	5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h	
UE 3 : Système international	3	3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 1 : Introduction à la politique internationale													
UE 4 : Mineure Arbitrage sportif	6	3	CC		2	M/O		1	M/O		1	M/O	
EC 1 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)													
EC 2 : Arbitrage sportif : Pratique et analyse de la pratique (UE)		3	CC/ET	50% + 50%	2	E/O		1	E/O/M		1	E/O/M	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

Semestre 5 – Parcours Science Politique

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Droit public 1	15												
EC 1 : Libertés publiques 1 (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Droit international public 1 (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
2 TD au choix													
EC 1 : Libertés publiques 1 (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Droit international public 1 (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 2 : Droit privé 1	6												
EC 1 : Droit commun des sociétés		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit du travail 1		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 3 : Enseignements complémentaires	9												
EC 1 : Grands systèmes juridiques		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Méthode de la note de synthèse		4	CC		2	E/O		1	E/O	1h	1	E/O	1h
EC 3 : Projet personnel et professionnel 2		2	CC		2	E/O/M		1	M		1	M	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

Semestre 6 – Parcours Science Politique

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Faits juridiques et politiques	9												
EC 1 : Pensée politique		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Grands concepts politiques		3	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
EC 3 : Partis et mouvements politiques en Europe		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Système international	12												
EC 1 : Introduction à la politique internationale		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Politique comparée		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Géopolitique et questions internationales		4	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
UE 2 : Droit public 2	6												
EC 1 : Libertés publiques 2 (sans TD)		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit international public 2 (sans TD)		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
1 TD au choix													
EC 3 : Libertés publiques 2 (avec TD)		4	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 4 : Droit international public 2 (avec TD)		4	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 3 : UE libre (1 au choix)	3												
EC 1 : Politiques sociales (Semestre 5 - AES)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Sociologie de la culture et des médias		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais de spécialité*		3	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
EC 4 : Droit américain*		3	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
EC 5 : Université d'été franco-tchèque*		3	CC		2	M					1	M	
EC 6 : Engagement associatif*		3											
EC 7 : Sport (SUAPS)*		3											
EC 8 : Parrainage des étudiants étrangers*		3											
EC 9 : Préparation aux métiers de l'enseignement (ESPE)*		3											
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES : * se reporter au catalogue des UE libres

Semestre 5 – Parcours Science Politique avec option Arbitrage sportif

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances																						
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session														
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.												
				CC/ET																					
UE 1 : Droit public 1	15	3	ET		1	E	1h				1	E	1h												
EC 1 : Libertés publiques 1 (sans TD)																									
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (sans TD)																									
EC 3 : Droit international public 1 (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h												
2 TD au choix		6	CC/ET		50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h											
EC 1 : Libertés publiques 1 (avec TD)																									
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (avec TD)																									
EC 3 : Droit international public 1 (avec TD)																									
UE 2 : Droit privé 1	6	3	ET		1	E	1h				1	E	1h												
EC 1 : Droit commun des sociétés																									
EC 2 : Droit du travail 1																									
UE 3 : Enseignements complémentaires	9	3	ET		1	E	1h				1	E	1h												
EC 1 : Grands systèmes juridiques																									
EC 2 : Méthode de la note de synthèse														3	CC		2	E/O		1	E/O	1h	1	E/O	1h
EC 3 : Arbitrage sportif : Réflexivité et compétences transversales (UE)														3	CC		2	M		1	M		1	M	
Stage complémentaire																									

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

Semestre 6 – Parcours Science Politique avec option Arbitrage sportif

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Faits juridiques et politiques	9												
EC 1 : Pensée politique		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Grands concepts politiques		3	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
EC 3 : Partis et mouvements politiques en Europe		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Système international	9												
EC 1 : Introduction à la politique internationale		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Politique comparée		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Géopolitique et questions internationales		3	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
UE 3 : Droit public 2	6												
EC 1 : Libertés publiques 2 (sans TD)		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit international public 2 (sans TD)		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
1 TD au choix													
EC 3 : Libertés publiques 2 (avec TD)		4	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 4 : Droit international public 2 (avec TD)		4	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 4 : Mineure Arbitrage sportif	6												
EC 1 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)		3	CC		2	M/O		1	M/O		1	M/O	
EC 2 : Arbitrage sportif : Pratique et analyse de la pratique (UE)		3	CC/ET	50% + 50%	2	E/O		1	E/O/M		1	E/O/M	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

Semestre 5 – Parcours Assistant Juridique

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Environnement juridique de l'entreprise	15												
EC 1 : Droit du travail			3	ET	1	E	1h						Epreuve unique
EC 2 : Droit commun des sociétés			3	ET	1	E	1h						
EC 3 : Droit institutionnel de l'Union Européenne			3	ET	1	E	1h						
EC 4 : Comptabilité			4	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E/O/M	3h		
EC 5 : Contrats dédiés à l'entreprise	2	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
UE 2 : Assistance au contentieux 1	9												
EC 1 : Contentieux pénal			3	ET	1	E	1h					Epreuve unique	
EC 2 : Contentieux administratif			1	ET	1	E	30min						
EC 3 : Contentieux civil			3	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
EC 4 : Contentieux de l'entreprise	2	ET		1	E	1h							
UE 3 : Outils de professionnalisation	6												
EC 1 : Projet personnel et professionnel			1	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	Epreuve unique	
EC 2 : Organisation de l'activité professionnelle			2	ET		1	E	1h					
EC 3 : Anglais	3	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES : L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en CC ou en ET en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

Semestre 6 – Parcours Assistant Juridique

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances																		
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session										
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.								
				CC/ET																	
UE 1 : Assistance au conseil EC 1 : Exercice en groupe de l'activité économique EC 2 : Environnement financier des entreprises EC 3 : Relations sociales EC 4 : Rédaction des actes de société EC 5 : Gestion des ressources humaines EC 6 : Droit européen de l'entreprise	12																				Epreuve unique
UE 2 : Assistance au contentieux 2 EC 1 : Rédaction des actes d'huissier EC 2 : Rédaction des actes de l'avocat	3																				Epreuve unique
UE 3 : Outils de professionnalisation EC 1 : Anglais EC 2 : Informatique appliquée EC 3 : Organisation de l'activité professionnelle EC 4 : Préparation à la recherche d'emploi EC 5 : Projet tutoré EC 6 : Stage ou mémoire	15																				Epreuve unique

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES : L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en CC ou en ET en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

Semestre 5 – Parcours Métiers de l'Immobilier

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : La vente immobilière	9												
EC 1 : Les professionnels		2	ET		1	E	30 min						
EC 2 : Les contrats de vente		3	ET		1	E	1h						
EC 3 : Les prêts immobiliers		2	ET		1	E	30 min						
EC 4 : L'expertise		2	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
UE 2 : La gestion immobilière	9												
EC 1 : La copropriété		3	ET		1	E	1h						
EC 2 : La gestion locative		3	ET		1	E	1h						
EC 3 : Pratique de la gestion immobilière		2	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 4 : L'habitat social		1	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
UE 3 : Outils de professionnalisation	9												
EC 1 : Anglais		3	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 2 : Comptabilité		3	ET		1	E	1h						
EC 3 : Séminaire : métiers périphériques		3	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
UE 4 : Contentieux	3												
EC 1 : Contentieux de l'entreprise		1	ET		1	E	1h						
EC 2 : Contentieux de l'urbanisme		1	ET		1	E	30 min						
EC 3 : Contentieux administratif		1	ET		1	E	30 min						

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES : L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en CC ou en ET en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

Semestre 6 – Parcours Métiers de l'Immobilier

	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
CC/ET													
UE 1 : L'aménagement urbain	9												
EC 1 : L'urbanisme		3	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	Epreuve unique		
EC 2 : Les opérations d'aménagement		4	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 3 : Montages financiers		2	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
UE 2 : La promotion immobilière	6												
EC 1 : Les promoteurs		2	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	Epreuve unique		
EC 2 : La responsabilité du promoteur		2	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 3 : Montage opération de promotion		1	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 4 : La technique du bâtiment		1	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
UE 3 : Outils de professionnalisation	6												
EC 1 : Anglais		3	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	Epreuve unique		
EC 2 : Informatique appliquée		1	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 3 : Projet tutoré		2	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
UE 3 : Ouverture sur le monde professionnel	9												
EC 1 : Projet personnel et professionnel		1	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	Epreuve unique		
EC 2 : Séminaire : recherche d'emploi		1	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 3 : Négociation		1	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 4 : Stage		6	CC		2	M/O		2	M/O				

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES : L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en CC ou en ET en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire 2017 - 2018

Licence Professionnelle Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier

Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit : avis favorable le 29 août 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a faint, light-colored rectangular stamp or watermark.

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Florence FABERON, florence.faberon@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention

- Parcours 1 : Droit et gestion de l'habitat social

Contact en scolarité :

Scolarité de l'Ecole de Droit, lpro.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements

Contrôle via l'appel, dans tous les EC en contrôle continu (quelle que soit l'UE). Défaillance au-delà de 1 absence justifiée ou injustifiée (par EC).

Stages

Oui, de 12 à 16 semaines

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

Une absence autorisée puis défaillance. Pas de distinction entre absence justifiée et injustifiée.

Accès à la salle d'examen

Retard toléré : 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et deux heures

1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Maquettes de la formation :

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances												
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 1 : Environnement et savoirs fondamentaux Acteurs et politique du logement social Politique de la ville, géographie sociale et sociologie de l'habitat Connaissances juridiques Droit des organisations Langues	15	15	CC												
		3													
		3													
		3													
		3													
UE 2 : Action Stratégie et commercialisation Gestion de la demande et des attributions Gestion financière et fiscalité Montage d'opération et gestion technique du patrimoine Outils et méthodes de communication	15	15	CC												
		3													
		3													
		3													
		3													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Domaine métiers	15	15	CC										
Management des organisations		3											
Gestion des conflits		3											
Gestion locative		3											
Gestion de la relation clientèle		3											
Ateliers de professionnalisation...		3											
UE 4 : Projet tutoré ou projet individuel	6	6											
UE 5 : Stage ou action professionnelle	9	9											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE
Activités juridiques : notariat

Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit : avis favorable le 29 août 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light blue rectangular background.

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Sylwia WYSZOGRODZKA, sylwia.wyszogrodzka@uca.fr

Contact en scolarité :

Scolarité de l'Ecole de Droit, lpro.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements

Contrôle via l'appel, dans tous les EC en contrôle continu (quelle que soit l'UE). Défaillance au-delà de 1 absence justifiée ou injustifiée (par EC).

Stages

Oui, de 12 à 16 semaines

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

Une absence autorisée puis défaillance. Pas de distinction entre absence justifiée et injustifiée.

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve

Retard toléré : 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et deux heures

1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant

- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Maquettes de la formation :

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Notions fondamentales	12	12											
Droit des obligations		6	ET		1	E	1H				1	E	1H
Droit des biens		3	ET	50%	1	E	1H				1	E	1H
TD Droit des biens			CC	50%	2								
Droit des sûretés		3	ET	50%	1	E	1H				1	E	1H
TD Droit des sûretés			CC	50%	2								
UE 2 : Droit immobilier	6	6											
Vente d'immeuble et échange		3	ET	50%	1	E	1H30				1	E	1H30
TD Vente d'immeuble et échange			CC	50%	2								
Droit de l'urbanisme		3	ET	50%	1	E	1H30				1	E	1H30
TD Droit de l'urbanisme			CC	50%	2								
UE 3 : Droit des régimes matrimoniaux	6	6											
Droit des régimes matrimoniaux		3	ET	50%	1	E	3H				1	E	3H
TD Droit des régimes matrimoniaux		3	CC	50%	2								
UE 4 : Projet tutoré	6	6											
Encadrement													
Suivi individuel			M/S								M/S		
Travail de l'étudiant													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances												
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 5 : Droit des successions et des libéralités	6	6													
Droit des successions et des libéralités			3	ET		1	E	3H				1	E	3H	
TD Droit des successions et des libéralités		3	CC		2										
UE 6 : Droit de l'entreprise	6	6													
Pratique du droit de l'entreprise			2	ET		1	E	3H				1		3H	
TD Pratique du droit de l'entreprise			2	CC		2									
Droit des entreprises en difficulté		2	ET		1	E	3H				1		3H		
UE 7 : Environnement professionnel	6	6													
Anglais			1	CC		2									
Informatique			1	CC		2									
Expertise immobilière			1	CC		2									
Déontologie et comptabilité			1	ET		1	O						1	O	
Fiscalité et publicité foncière 1				ET		1	E	1H30					1	E	1H30
TD Fiscalité et publicité foncière 1			1	CC	50%	2									
TD Fiscalité et publicité foncière 2	1	CC	50%	2											
UE 8 : Stage	12	12													
Stage de 12 semaines				M/S								M/S			

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)


Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

Master Droit Notarial

Conseil de Gestion de l'École de Droit : avis favorable le 10 juillet 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Robert GOUYOU - robert.gouyou@uca.fr

Contact en scolarité :

Audrey BRANDELY – scola.m.droit@udamail.fr

Assiduité aux enseignements

Contrôle via l'appel, dans tous les EC en contrôle continu (quelle que soit l'UE).

Au-delà de 2 absences justifiées ou injustifiées (par EC), l'absence justifiée correspond à un zéro à l'EC comptant dans le calcul de la moyenne de l'UE.

Au-delà de 2 absences justifiées ou injustifiées (par EC), l'absence injustifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.

Stages

Calendrier : dès la fin des enseignements du S4 au 20 septembre

Organisation des stages :

Année	Régime	Durée minimale	Période	Evaluation
M2	Stage	2 mois	avant le 30 septembre N+1	Rapport de stage + soutenance

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est proposée.

L'absence non justifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.

Accès à la salle d'examen

Retard toléré : 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et deux heures

1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation

Compensation intégrale

Maquettes de la formation :

Intitulé de la formation - Master mention Droit notarial

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Droit civil 1	9												
EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		30	ET		1	E	1H	1	ET	1H	1	ET	1H
EC 2 : TD Régimes matrimoniaux		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Régime générale des obligations		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 1B : Environnement international	9												
EC 1 : Droit international privé		50	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		40	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 1C : Fiscalité et comptabilité	6												
EC 1 : Fiscalité générale		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Comptabilité générale		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
UE 1D : Droits et propriétés	6												
EC 1 : Droit des biens – Propriétés collectives		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit de la construction		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Droit civil 2 EC 1 : Droit des successions EC 2 : Droit des libéralités EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités	12												
		90	ET					3H			3H		1H
		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 2B : Affaires et procédures EC 1 : Droit des entreprises en difficultés EC 2 : TD Droit des entreprises en difficultés EC 3 : Modes alternatifs de règlement des litiges	9												
		30	ET		1	E		1H	1	E	1H	1	E
		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
		30	ET		1	E		1H	1	E	1H	1	E
UE 2C : Droit rural et propriété EC 1 : Droit rural EC 2 : Propriété intellectuelle	6												
		30	ET		1	E		1H	1	E	1H	1	E
		30	ET		1	E		1H	1	E	1H	1	E
UE 2D : Compléments de formation EC 1 : TD Anglais EC 2 : Orientation professionnelle	3												
		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Droit notarial approfondi EC 1 : Droit patrimonial de la famille EC 2 : Droit approfondi des biens	12	90 30	CC ET			A A							
UE 3B : Droit notarial des obligations et du crédit EC 1 : Droit du crédit EC 2 : Droit approfondi des contrats EC 3 : TD Droit approfondi des contrats	9	30 30	ET ET CC			A A							
UE 3C : Droit notarial immobilier EC 1 : Droit et pratique de l'urbanisme EC 2 : TD Droit de l'urbanisme EC 3 : La copropriété EC 4 : TD Droit de la copropriété	3/6	30 30	ET CC ET CC			A A A A							
UE 3D : Droit notarial commercial EC 1 : Opérations sur les fonds EC 2 : TD Fonds de commerce et fonds artisanal EC 3 : Baux commerciaux et baux professionnels EC 4 : TD Baux commerciaux et baux professionnels	6	30 30	ET CC ET CC			A A A A							
UE 3E : Anglais EC 1 : TD Anglais	3	30	CC			A							

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Régime imposé par l'Arrêté sur les études notariales

Admissibilité	
Droit patrimonial de la famille	CC (dont un écrit 2h)
Droit approfondi des biens	Ecrit 3h
Droit du crédit	Ecrit 1h
Droit approfondi des contrats (TD)	CC
Droit et pratique de l'urbanisme	Ecrit 1h
Droit de l'urbanisme (TD)	CC
La copropriété	Ecrit 1h
Droit de la copropriété (TD)	CC
Opérations sur les fonds	Ecrit 1h
Fonds de commerce et fonds artisanal (TD)	CC
Baux commerciaux et professionnels	Ecrit 1h
Baux commerciaux et professionnels (TD)	CC
Anglais (TD)	CC
Techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et des successions (séminaire)	CC (dont un écrit 2h)
Compétences numériques appliquées aux métiers du notariat	CC

Admission	
Droit approfondi des contrats	Ecrit 3h (ou GO ⁽¹⁾)
Droit international privé notarial	GO ⁽¹⁾
Droit approfondi des sociétés	Ecrit 3h (ou GO ⁽¹⁾)
Droit rural approfondi	GO ⁽¹⁾
Fiscalité du revenu et du patrimoine	Ecrit 3h (ou GO ⁽¹⁾)
Fiscalité immobilière, fiscalité des successions et des libéralités	Ecrit 3h (ou GO ⁽¹⁾)
Déontologie professionnelle	GO ⁽¹⁾
Stage et rapport de stage	

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Droit civil notarial EC 1 : Techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et des successions EC 2 : Droit international privé notarial	3	30	CC ET			A A							
UE 4B : Droit notarial des sociétés et du droit rural EC 1 : Droit approfondi des sociétés EC 2 : Droit rural approfondi	0/3	30	ET ET			A A							
UE 4C : Droit notarial fiscal EC 1 : Fiscalité du revenu et du patrimoine EC 2 : Fiscalité immobilière, fiscalité des successions et des libéralités	0/3	30 30	ET ET			A A							
UE 4D : Droit notarial professionnel EC 1 : Déontologie professionnelle EC 2 : Compétences numériques appliquées aux métiers du notariat	3	30	ET CC			A A							
UE 4E : Stage et rapport de stage	12		ET			M							
UE 4F : Grand Oral (GO)	9		ET			O							

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Régime imposé par l'Arrêté sur les études notariales

Admissibilité	
Droit patrimonial de la famille	CC (dont un écrit 2h)
Droit approfondi des biens	Ecrit 1h
Droit du crédit	Ecrit 1h
Droit approfondi des contrats (TD)	CC
Droit et pratique de l'urbanisme	Ecrit 1h
Droit de l'urbanisme (TD)	CC
La copropriété	Ecrit 1h
Droit de la copropriété (TD)	CC
Opérations sur les fonds	Ecrit 1h
Fonds de commerce et fonds artisanal (TD)	CC
Baux commerciaux et professionnels	Ecrit 1h
Baux commerciaux et professionnels (TD)	CC
Anglais (TD)	CC
Techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et des successions (séminaire)	CC (dont un écrit 2h)
Compétences numériques appliquées aux métiers du notariat	CC

Admission	
Droit approfondi des contrats	Ecrit 3h (ou GO ⁽¹⁾)
Droit international privé notarial	GO ⁽¹⁾
Droit approfondi des sociétés	Ecrit 3h (ou GO ⁽¹⁾)
Droit rural approfondi	GO ⁽¹⁾
Fiscalité du revenu et du patrimoine	Ecrit 3h (ou GO ⁽¹⁾)
Fiscalité immobilière, fiscalité des successions et des libéralités	Ecrit 3h (ou GO ⁽¹⁾)
Déontologie professionnelle	GO ⁽¹⁾
Stage et rapport de stage	

¹ Ces matières feront parties du GO sauf celle qui a été tirée au sort



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

MASTER
Droit Privé

Conseil de Gestion de l'École de Droit : avis favorable le 10 juillet 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a faint, light-colored rectangular stamp or watermark.

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

- MAZEAUD Vincent ⇨ vincent.mazeaud@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours Droit civil :
 - Jean-François RIFFARD ⇨ j-francois.riffard@uca.fr
- Parcours Droit social :
 - Gwennaëlle FRANÇOIS ⇨ gwennaelle.francois@uca.fr
 - Allison FIORENTINO ⇨ allison.fiorentino@uca.fr
- Parcours Droit des affaires :
 - Hervé CAUSSE ⇨ herve.causse@uca.fr
 - Didier VALETTE ⇨ didier.valette@uca.fr
- Parcours Carrières Judiciaires :
 - Anne-Blandine CAIRE ⇨ a-blandine.caire@uca.fr
- Parcours Culture juridique :
 - Cyrille DOUNOT ⇨ cyrille.dounot@uca.fr
 - Nicolas LAURENT-BONNE ⇨ nicolas.laurent-bonne@uca.fr

Contact en scolarité :

Audrey BRANDELY – scola.m.droit@udamail.fr

Assiduité aux enseignements

Contrôle via l'appel, dans tous les EC en contrôle continu (quelle que soit l'UE).

Au-delà de 2 absences justifiées ou injustifiées (par EC), l'absence justifiée correspond à un zéro à l'EC comptant dans le calcul de la moyenne de l'UE.

Au-delà de 2 absences justifiées ou injustifiées (par EC), l'absence injustifiée entraîne la défaillance de l'étudiant

Stages

Calendrier : dès la fin des enseignements du S4 au 30 septembre

Durée : Organisation des mémoires et stages

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

Parcours	Année	Régime	Durée minimale du stage	Période	Evaluation
Droit des affaires	M2 Option DBF	Stage Ou Mémoire	1 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
	M2 Option DFE	Stage Ou Mémoire Ou PMR	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance Ou Rapport d'activité
Droit social	M2	Stage	1 mois	janvier	Rapport de stage
	M2	Stage Et Mémoire	3 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Et Mémoire
Droit civil	M2	Stage Ou Mémoire	6 semaines	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
Carrières Judiciaires	M2	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
Culture Juridique	M2	Mémoire Et Stage	2 semaines	avant le 30 septembre n+1	Mémoire + soutenance Rapport de stage

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est proposée.
L'absence non justifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve

Retard toléré : 30 minutes pour les épreuves de 1 heures et deux heures
1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation

Compensation totale

Maquettes de la formation :

Master mention Droit privé – Parcours Droit civil

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Droit civil 1	9												
EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : TD Régimes matrimoniaux		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Régime générale des obligations		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 1B : Environnement international	9												
EC 1 : Droit international privé		50	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		40	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 1C : Fiscalité et comptabilité	6												
EC 1 : Fiscalité générale		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Comptabilité générale		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
UE 1D : Droits et propriétés	6												
EC 1 : Droit des biens – Propriétés collectives		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit de la construction		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 2A : Droit civil 2 EC 1 : Droit des successions EC 2 : Droit des libéralités EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités	12	90 30	ET CC					3H **			3H			1H M
UE 2B : Affaires et procédures EC 1 : Droit des entreprises en difficultés EC 2 : TD Droit des entreprises en difficultés EC 3 : Modes alternatifs de règlement des litiges	9	30 30 30	ET CC ET					1H ** 1H			1H M 1H			1H M 1H
UE 2C : Droit rural et propriété EC 1 : Droit rural EC 2 : Propriété intellectuelle	6	30 30	ET ET					1H 1H			1H 1H			1H 1H
UE 2D : Compléments de formation EC 1 : TD Anglais EC 2 : Orientation professionnelle	3	30	CC					**						M

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 3A : Droit de la famille et des biens EC 1 : Droit patrimonial de la famille EC 2 : Droit approfondi des biens	12													
		60	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M		
		60	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H	
UE 3B : Droit du financement EC 1 : Droit du crédit EC 2 : Droit approfondi des garanties de paiement	6													
		30	ET		1	E	A	1	E	A	1	E	A	
		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M		
UE 3C : Approche fondamentale EC 1 : Les grandes notions du droit privé EC 2 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques	6													
		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H	
		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M		
UE 3D : Spécialisation et orientation professionnelle <u>Option à choisir :</u> - Option 1 – Orientation Barreau : EC 1 : Procédure civile approfondie - Option 2 – Orientation Droit notarial : EC 1 : La copropriété EC 2 : Baux commerciaux et baux professionnels - Option 3 – Orientation Recherche : EC 1 : Théorie du droit	3													
		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H	
		15	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H	
		15	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H	
		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H	

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

UE 3E : Anglais	3												
EC 1 : TD Anglais		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Voir Master mention Droit notarial – Semestre 3 – Cours mutualisé

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Contrats et obligations	9												
EC 1 : Droit approfondi des obligations		50	ET		1	O	***	1	O	***	1	O	***
EC 2 : Atelier de technique contractuelle		40	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4B : Droit civil – Aspects internationaux	6												
EC 1 : Droit privé comparé		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit civil et Europe		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4C : Droit civil spécial	6												
EC 1 : Droit approfondi des personnes et de la famille		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Droit approfondi des contrats spéciaux		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle	9												
EC 1 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours		10	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Stage et rapport de stage ou mémoire		80	ET		1	A		1	A		1	A	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Voir tableau page 2

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Master mention Droit privé – Parcours Droit social

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Droit social 1	12												
EC 1 : Droit approfondi du travail		60	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Droit de la sécurité sociale		60	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
UE 1B : Affaires et contrats	6												
EC 1 : Régime général des obligations		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit approfondi des sociétés 1		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 1C : Environnement international et pénal	6												
EC 1 : Droit social international et européen		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Droit pénal du travail		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 1D : Approche pratique 1	6												
EC 1 : TD Droit du travail		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : TD Droit de la sécurité sociale		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Veille juridique													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Droit social 2	9												
EC 1 : Droit de la protection sociale complémentaire		60	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Contentieux du droit du travail		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 2B : Aspects de droit public	6												
EC 1 : Administration du travail et de l'emploi		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit des relations de travail dans le secteur public		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 2C : Restructuration d'entreprise	6												
EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Aspects sociaux des restructurations		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 2D : Environnement historique et pénal	6												
EC 1 : Droit pénal des affaires		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Histoire du droit social		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 2E : Compléments de formation	3												
EC 1 : TD Anglais		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Orientation professionnelle													
EC 3 : Veille juridique													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Méthodologie et actualités	15												
EC 1 : Atelier d'écriture appliqué au droit social		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Actualité en droit social		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Exercices pratiques en droit social		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 4 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 5 : Technique contractuelle – Atelier de professionnalisation		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 3B : Droit de l'entreprise	4												
EC 1 : Droit approfondi des sociétés 2		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Opérations sur les fonds		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 3C : Relations individuelles de travail 1	5	30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 1 : Conclusion du contrat													
EC 2 : Rémunération													
EC 3 : Temps de travail													
EC 4 : Conditions de travail													
UE 3D : Relations collectives de travail 1	6		ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 1 : Elections professionnelles		20											
EC 2 : Négociation collective		20											
EC 3 : Agencement des normes en droit social		20											

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Relations individuelles de travail 2 EC 1 : Licenciement pour motif personnel EC 2 : Licenciement pour motif économique EC 3 : Démission et modes de rupture atypiques EC 4 : Santé du salarié	6	60	ET		1	O	***	1	O	***	1	O	***
UE 4B : Relations collectives de travail 2 EC 1 : Syndicat dans l'entreprise EC 2 : Les institutions représentatives du personnel EC 3 : Les conflits collectifs du travail	6	60	ET		1	O	***	1	O	***	1	O	***
UE 4C : GRH / Protection sociale	6	60	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Stages et rapports de stage EC 2 : Travaux d'analyse jurisprudentielle EC 4 : Mémoire de recherche EC 5 : TD Anglais EC 6 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours	12	60 10 20 30	ET CC ET CC		1 1 1 2*	A E/O A E/O	 ** **	1 1 1 1	A M A M	 	1 1 1 1	A M A M	

REMARQUES : Voir tableau page 2

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Master mention Droit privé – Parcours Droit des affaires

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Entreprises	12												
EC 1 : Droit approfondi des sociétés 1		50	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Histoire du droit des affaires		20	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 3 : Régime général des obligations		50	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 1B : Fiscalité et comptabilité	9												
EC 1 : Fiscalité générale		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Comptabilité générale		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 3 : TD Exercices de comptabilité et fiscalité de l'entreprise		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 1C : Environnement international	9												
EC 1 : Droit international privé		40	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		50	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Fondements du droit de l'entreprise	12												
EC 1 : Droit bancaire et financier		40	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Droit du commerce international		40	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 3 : Droit bancaire – Instruments de paiement		40	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
Ou													
EC 3 : Droit des sociétés (groupes et holding)		40	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 2B : Environnement contentieux de l'entreprise	9												
EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Modes alternatifs de règlement des litiges		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 3 : Droit pénal des affaires		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 2C : Entreprise et droit civil	6												
EC 1 : Propriété intellectuelle		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : TD Droit patrimonial du chef d'entreprise		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 2D : Compléments de formation	3												
EC 1 : TD Anglais		20	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Business Law		10	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Orientation professionnelle													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Semestre 3 - Option Droit et Fiscalité de l'Entreprise (GEFIRE)

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Structures et vie de l'entreprise EC 1 : Droit approfondi des sociétés 2 EC 2 : Opérations sur les fonds EC 3 : Baux commerciaux et professionnels EC 4 : Contrats de distribution et relations fournisseurs	9	40 20 15 15	ET		1	A	24H	1	A	24H	1	A	24H
UE 3B : Fiscalité de l'entreprise EC 1 : Fiscalité de l'entreprise (IS, revenus des dirigeants sociaux) EC 2 : Fiscalité de l'entreprise (TVA, CVAE, CFE et droit douanier) EC 3 : Fiscalité de l'entreprise (groupes et international)	6	20 20 20	ET		1	E	5H	1	E	5H	1	E	1H
UE 3C : Finances de l'entreprise EC 1 : Evaluation et analyse financière de l'entreprise EC 2 : Droit du financement	6	30 30	ET		1	A	24H	1	A	24H	1	A	24H
UE 3D : Pratique professionnelle EC 1 : Business Law EC 2 : TD Anglais des affaires (en vue du TOEIC)	9	20 10	CC CC		2* 2*	E/O E/O	** **	1 1	M M		1 1	M M	

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M
EC 4 : Technique contractuelle – Atelier de professionnalisation		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Épreuve libre en 24 heures :

Tirage d'un sujet et remise d'un rapport à l'issue des 24 heures.

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Semestre 4 – Option Droit et Fiscalité de l'Entreprise (GEFIRE)

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Structures et vie de l'entreprise	9												
EC 1 : Droit des marchés publics et des concessions		20	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Propriété industrielle		20	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Comptabilité commerciale		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 4 : Fiscalité des opérations de cession et de fusion		20	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4B : Les salariés de l'entreprise	3												
EC 1 : Protection sociale des salariés et des dirigeants de société		15	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Place du salarié dans l'entreprise		15	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4C : Risque et contentieux de l'entreprise	9												
EC 1 : Les risques de l'entreprise		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Contentieux de la propriété industrielle		20	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Contrôle et contentieux fiscal		20	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 4 : Optimisation fiscale de l'entreprise		20	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle	9												
EC 1 : Déontologies professionnelles		10	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : MOOC													
EC 3 : Stage et rapport de stage ou PMR ou mémoire		80	ET		1	A		1	A		1	A	

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

EC 4 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours													
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Voir tableau page 2

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Semestre 3 - Option Droit bancaire et financier

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 3A : Structures et vie de l'entreprise	9		ET		1	A	24H	1	A	24H	1	A	24H	
EC 1 : Droit approfondi des sociétés 2														40
EC 2 : Opérations sur les fonds														20
EC 3 : Baux commerciaux et professionnels														15
EC 4 : Contrats de distribution et relations fournisseurs														15
UE 3B : Finances de l'entreprise	15		ET		1	E	2H	1	E	2H	1	E	1H	
EC 1 : Droit du financement														60
EC 2 : Evaluation et analyse financière de l'entreprise														40
EC 3 : Institutions professionnelles bancaires et financières														50
UE 3C : Pratique professionnelle	6		CC		2*	E/O	**	1	M		1	M		
EC 1 : Business Law														20
EC 2 : TD Anglais des affaires (en vue du TOEIC)														10
EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques														30

REMARQUES :

Épreuve libre en 24 heures - Tirage d'un sujet et remise d'un rapport à l'issue des 24 heures.

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Semestre 4 – Option Droit Bancaire et Financier

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Fondements financiers	6												
EC 1 : Droit de l'investissement		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Droit civil des affaires et de la consommation		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4B : Ingénieries financières	9												
EC 1 : Culture et analyse financière		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Droit de la gestion patrimoniale		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Fiscalité bancaire et financière		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4C : Procédures et entreprises	6												
EC 1 : Contentieux bancaire et financier		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Droit commercial et difficultés d'entreprises		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle	9												
EC 1 : Déontologies professionnelles		10	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : MOOC													
EC 3 : Stage et rapport de stage ou mémoire		70	ET		1	A	**	1	A		1	A	
EC 4 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours		10	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

REMARQUES : Voir tableau page 2

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Master mention Droit privé – Parcours Carrières Judiciaires

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Droit privé fondamental 1	12												
EC 1 : Régime général des obligations		40	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux		40	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 3 : Droit des personnes et de la famille		40	ET		1	E/O	1H/20 min	1	E/O	1H/20 min	1	E/O	1H/20 min
UE 1B : Droit international et européen	9												
EC 1 : Droit international privé		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : TD Droit international privé		30	CC										
EC 3 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 1C : Sciences criminelles	9												
EC 1 : Infractions contre les personnes		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Criminologie		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 3 : TD Sciences criminelles		30	CC		2*	E/O	***	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Droit privé fondamental 2 EC 1 : Droit des successions EC 2 : Droit des libéralités	6	30 30	ET		1	E	3H	1	E	1H	1	E	1H
UE 2B : Procédures et affaires EC 1 : Droit des entreprises en difficulté EC 2 : Modes alternatifs de règlement des litiges EC 3 : TD Voie d'exécution	12	40 40 40	ET ET CC		1 1 2*	E E E/O	1H 1H **	1 1 1	E E M	1H 1H	1 1 1	E E M	1H 1H
UE 2C : Libertés publiques et droits fondamentaux EC 1 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques EC 2 : Droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) EC 3 : TD Droit de la CEDH	9	30 30 30	ET ET CC		1 1 2*	E E E/O	2H 3H **	1 1 1	E E M	2H 3H	1 1 1	E E M	1H 1H
UE 2D : Compléments de formation EC 1 : TD Anglais EC 3 : Orientation professionnelle	3	30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Culture juridique et générale 1 EC 1 : Histoire de la justice	3	30	ET		1	O	***	1	O	***	1	O	***
UE 3B : Libertés et droits fondamentaux	12												
EC 1 : Libertés et droits fondamentaux – aspects de droit pénal		20	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Libertés et droits fondamentaux – aspects de droit civil		20	CC										
EC 3 : Libertés et droits fondamentaux – aspects de droit public		20	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 4 : Grand Oral (Enseignements UE3B)		60	ET		1	O	***	1	O	***	1	O	***
UE 3C : Contentieux et procédures	12												
EC 1 : Droit approfondi des biens		40	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Procédure civile approfondie		40	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques (études de dossiers contentieux)		40	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 3C : Anglais	3												
EC 1 : TD Anglais		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Semestre 4

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Culture juridique et générale 2	3												
EC 1 : Droit privé comparé		15	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Grands problèmes contemporains		15	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4B : Droit privé fondamental 3	9												
EC 1 : Droit approfondi des contrats		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Droit approfondi de la responsabilité		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Droit de la preuve		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4C : Droit pénal et sciences criminelles	9												
EC 1 : Procédure pénale approfondie		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Droit pénal des mineurs		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 3 : Droit international pénal		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle	9												
EC 1 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours		10	CC		1	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Stage et rapport de stage ou mémoire		80	ET		1	A		1	A		1	A	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Voir tableau page 2

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Master mention Droit privé – Parcours Culture juridique

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Pensée juridique 1 EC 1 : Histoire de la pensée juridique EC 2 : Histoire de la pensée juridique – Etudes approfondies	6	60	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
UE 1B : Droit public EC 1 : Théories constitutionnelles EC 2 : Origines historiques du droit administratif	9	30 60	ET ET		1 1	E E	1H 1H	1 1	E E	1H 1H	1 1	E E	1H 1H
UE 1C : Droit privé EC 1 : Régime général des obligations EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux EC 3 : Infractions contre les personnes	9	30 30 30	ET ET ET		1 1 1	E E E	1H 1H 1H	1 1 1	E E E	1H 1H 1H	1 1 1	E E E	1H 1H 1H
UE 1D : Droit international et européen 2 options à choisir : EC 1 : Droit international privé EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne EC 3 : Théorie des relations internationales EC 4 : Université d'été franco-tchèque	6	30 30 30 30	ET ET ET CC		1 1 1 2*	E E E E/O	3H 1H 1H **	1 1 1 1	E E E M	3H 1H 1H M	1 1 1 1	E E E M	1H 1H 1H M

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Pensée juridique 2	9												
EC 1 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		60	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : TD Initiation à la philosophie de l'histoire et à l'épistémologie du droit		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 2B : Droit européen	6												
EC 1 : Droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Politiques de l'Union Européenne		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 2C : Unité de spécialisation : une unité au choix parmi les 3 :	12												
UE 2C1 – Droit privé													
EC 1 : Droit des successions		40	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Droit des libéralités		40											
EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités		40	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 2C2 – Droit public													
EC 1 : Droit de la fonction publique		40	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit des contrats publics		40	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 3 : TD Droit des contrats publics		40	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

UE 2C3 – Environnement de l’entreprise													
EC 1 : Histoire du droit social		40	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit des entreprises en difficultés		40	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 3 : TD Droit des entreprises en difficultés		40	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 2D : Anglais	3												
EC 1 : TD Anglais		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d’épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d’oral

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Pensée juridique 3	9												
EC 1 : Théorie du droit		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Philosophie du droit		60	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
UE 3B : Histoire du droit public	9												
EC 1 : Les grandes notions du droit public		60	ET		1	O	***	1	O	***	1	O	***
EC 2 : Histoire de la justice		30	ET		1	O	***	1	O	***	1	O	***
UE 3C : Histoire du droit privé	9												
EC 1 : Les grandes notions du droit privé		60	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Histoire du droit des affaires		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 3C : Anglais	3												
EC 1 : TD Anglais		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral

Semestre 4

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : L'Etat et son environnement international	6												
EC 1 : Histoire du droit international		30	ET		1	O	***	1	O	***	1	O	***
EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat		30	ET		1	O	***	1	O	***	1	O	***
UE 4B : Droit comparé	9												
EC 1 : Droit privé comparé		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit public comparé		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Législations et politiques étrangères		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle	15												
EC 1 : Mémoire de recherche		120	ET		1	A		1	A		1	A	
EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours													
EC 3 : Stage et rapport de stage		30	ET		1	A		1	A		1	A	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Voir tableau page 2

*2 CC minimums

**Selon nature

*** 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

MASTER
Droit Public

Conseil de Gestion de l'École de Droit : avis favorable le 10 juillet 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', written over a light grey rectangular stamp.

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

- Charles-André DUBREUIL ⇒ c-andre.dubreuil@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours Culture juridique :
 - Cyrille DOUNOT ⇒ cyrille.dounot@uca.fr
 - Nicolas LAURENT-BONNE ⇒ nicolas.laurent-bonne@uca.fr
- Parcours Carrières internationales :
 - Marie-Elisabeth BAUDOIN ⇒ m-elisabeth.baudoin@uca.fr
 - Frédéric CHARILLON ⇒ frederic.charillon@uca.fr
- Parcours Carrières publiques :
 - Sébastien DEFIX ⇒ sebastien.defix@uca.fr
 - Evan RASCHEL ⇒ evan.raschel@uca.fr
 - Sébastien HOURSON ⇒ sebastien.hourson@uca.fr
- Parcours Droit et Administration du secteur sanitaire et social :
 - Agnès ROCHE ⇒ agnes.roche@uca.fr

Contact en scolarité :

Audrey BRANDELY – scola.m.droit@udamail.fr

Assiduité aux enseignements

Contrôle via l'appel, dans tous les EC en contrôle continu (quelle que soit l'UE).

Au-delà de 2 absences justifiées ou injustifiées (par EC), l'absence justifiée correspond à un zéro à l'EC comptant dans le calcul de la moyenne de l'UE.

Au-delà de 2 absences justifiées ou injustifiées (par EC), l'absence injustifiée entraîne la défaillance de l'étudiant

Stages

Calendrier : dès la fin des enseignements du S4 au 30 septembre

Durée : Organisation des stages et mémoires

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

Parcours	Année	Régime	Durée minimale	Période	Evaluation
Droit et administration du secteur sanitaire et social	M1	Stage Ou Mémoire	1 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire
	M2 (AES + ASS)	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire
Carrières publiques	M2 Option DPA	Mémoire			Mémoire + soutenance
	M2 Option DDACP	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
	M2 Option SP	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
Carrières internationales	M2	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
Culture juridique	M2	Mémoire Et Stage	2 semaines	avant le 30 septembre n+1	Mémoire + soutenance Rapport de stage

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est proposée.
L'absence non justifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve

Retard toléré : 30 minutes pour les épreuves de 1 heures et deux heures
1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation

Compensation totale

Maquettes de la formation :

Master mention Droit public – Parcours Culture juridique

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Pensée juridique 1 EC 1 : Histoire de la pensée juridique EC 2 : Histoire de la pensée juridique – Etudes approfondies	6	60	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
UE 1B : Droit public EC 1 : Théories constitutionnelles EC 2 : Origines historiques du droit administratif	9	30 60	ET ET		1 1	E E	1H 1H	1 1	E E	1H 1H	1 1	E E	1H 1H
UE 1C : Droit privé EC 1 : Régime général des obligations EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux EC 3 : Infractions contre les personnes	9	30 30 30	ET ET ET		1 1 1	E E E	1H 1H 1H	1 1 1	E E E	1H 1H 1H	1 1 1	E E E	1H 1H 1H
UE 1D : Droit international et européen 2 options à choisir : EC 1 : Droit international privé EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne EC 3 : Théorie des relations internationales EC 4 : Université d'été franco-tchèque	6	30 30 30 30	ET ET ET CC		1 1 1 2*	E E E E/O	3H 1H 1H **	1 1 1 1	E E E M	3H 1H 1H M	1 1 1 1	E E E M	1H 1H 1H M

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Pensée juridique 2	9												
EC 1 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		60	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : TD Initiation à la philosophie de l'histoire et à l'épistémologie du droit		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 2B : Droit européen	6												
EC 1 : Droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Politiques de l'Union Européenne		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 2C : Unité de spécialisation : une unité au choix parmi les 3 :	12												
UE 2C1 – Droit privé													
EC 1 : Droit des successions		40	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Droit des libéralités		40											
EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités		40	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 2C2 – Droit public													
EC 1 : Droit de la fonction publique		40	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit des contrats publics		40	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 3 : TD Droit des contrats publics		40	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

UE 2C3 – Environnement de l’entreprise													
EC 1 : Histoire du droit social		40	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit des entreprises en difficultés		40	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 3 : TD Droit des entreprises en difficultés		40	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 2D : Anglais	3												
EC 1 : TD Anglais		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d’épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d’oral

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Pensée juridique 3	9												
EC 1 : Théorie du droit		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Philosophie du droit		60	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
UE 3B : Histoire du droit public	9												
EC 1 : Les grandes notions du droit public		60	ET		1	O	***	1	O	***	1	O	***
EC 2 : Histoire de la justice		30	ET		1	O	***	1	O	***	1	O	***
UE 3C : Histoire du droit privé	9												
EC 1 : Les grandes notions du droit privé		60	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Histoire du droit des affaires		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 3C : Anglais	3												
EC 1 : TD Anglais		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 4

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : L'Etat et son environnement international	6												
EC 1 : Histoire du droit international		30	ET		1	O	***	1	O	***	1	O	***
EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat		30	ET		1	O	***	1	O	***	1	O	***
UE 4B : Droit comparé	9												
EC 1 : Droit privé comparé		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit public comparé		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Législations et politiques étrangères		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle	15												
EC 1 : Mémoire de recherche		120	ET		1	A		1	A		1	A	
EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours													
EC 3 : Stage et rapport de stage		30	ET		1	A		1	A		1	A	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Voir tableau page 3

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Master mention Droit public – Parcours Carrières internationales

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Théorie	9												
EC 1 : Théories constitutionnelles		60	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
Et un cours parmi les 2 au choix :													
EC 2 : Histoire de la pensée juridique		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Université d'été franco-tchèque		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 1B : Les acteurs internationaux	6												
EC 1 : Acteurs et réseaux de l'action internationale		30	CC		2	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Socio-histoire des organisations internationales		30	CC		2	E/O	**	1	M		1	M	
UE 1C : Politique et économie internationale	9												
EC 1 : Théorie des relations internationales		60	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Économie politique internationale		30	CC										
UE 1D : Droit européen et international 1	6												
EC 1 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit international humanitaire		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Droit constitutionnel	6												
EC 1 : Les constitutions face aux enjeux du XX ^{ème} siècle		40	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : TD Les constitutions face aux enjeux du XX ^{ème} siècle		20	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 2B : Droit international	6												
EC 1 : Droit des organisations internationales		40	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : TD Droit international public		20	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 2C : Agenda politique international	9												
EC 1 : Systèmes politiques comparés		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Pensée stratégique		60	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 2D : Droit européen 2	6												
EC 1 : Politiques de l'Union Européenne		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC3 : Droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 2E : Anglais	3												
EC 1 : TD Anglais		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances												
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 3A : Enjeux juridiques et politiques des Droits de l'Homme EC 1 : Human Rights in a Regional and Global context EC 2 : Droit des migrations et des réfugiés	6														
		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M			
		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H		
UE 3B : Enjeux diplomatiques EC 1 : Politique étrangère comparée EC 2 : L'action extérieure de l'Union Européenne	6														
		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H		
		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M			
UE 3C : Nouvel agenda international EC 1 : The international politics of technology and ecology EC 2 : Justice pénale internationale 1	6														
		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M			
		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H		
UE 3D : Transitions et reconstructions EC 1 : Les transitions constitutionnelles, politiques et sociales EC3 : Démocratie et processus électoraux	6														
		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M			
		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M			
UE 3E : Méthodologie et recherche EC 1 : Méthodologie du mémoire de recherche EC 2 : Epistémologie EC 3 : Grand Oral (portant sur l'ensemble du S3)	6														
		10	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M			
		20	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H		
		30	ET		1	O	***	1	O	***	1	O	***		

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Enjeux de sécurité	6												
EC 1 : Espaces de sécurité comparés			20	CC	2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Cas pratiques de sécurité européenne			20	CC	2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Actualité des crises et conflits			20	CC	2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4B : Enjeux régionaux	9												
EC 1 : Post-Soviet Studies			30	CC	2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Pays émergents			20	CC	2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Espace méditerranéen			20	CC	2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 4 : Législations et politiques étrangères			20	CC	2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4C : Enjeux mondiaux	6												
EC 1 : Situation de post-conflit			20	CC	2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Justice pénale internationale 2			20	CC	2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Le facteur religieux dans les relations internationales			20	CC	2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle	9												
EC 1 : Stage et rapport de stage ou mémoire			80	ET	1	A		1	A		1	A	
EC3 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours			10	CC	2*	E/O	**	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Voir tableau page 3

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Master mention Droit public – Parcours Carrières publiques

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Théorie de l'Etat	15												
EC 1 : Théories constitutionnelles		40	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit de la décentralisation		40	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 3 : TD Droit de la décentralisation		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 4 : Acteurs de la sécurité publique		40	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 1B : Les personnes publiques et l'économie	12												
EC 1 : Droit public économique		40	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : TD Droit public économique		40	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		40	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 1C : Spécialisation	3												
1 option à choisir parmi les 4 :													
EC 1 : Infractions contre les personnes		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 1 : Origines historiques du droit administratif		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 1 : Théorie des relations internationales		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 1 : Histoire de la pensée juridique		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 2A : Les personnes publiques, leurs moyens et leurs politiques publiques	12													
EC 1 : Droit la fonction publique			30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Gestion administrative, financière et comptable des organisations			30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 3 : Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation			30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 4 : TD Politiques publiques	30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M			
UE 2B : Les personnes publiques et l'Europe	6													
EC 1 : Droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme			30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Politiques publiques de l'Union Européenne	30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H		
UE 2C : Les personnes publiques et leurs obligations	9													
EC 1 : Droit des contrats publics			30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : TD Droit des contrats publics			30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Droit de la responsabilité administrative	30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H		
UE 2D : Anglais	3													
EC 1 : TD Anglais			30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 3 – Option Droit public approfondi

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Droit public approfondi	12												
EC 1 : Droit constitutionnel approfondi		40	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Droit administratif approfondi		40	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC3 : Libertés et droits fondamentaux : aspects de droit public		40	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 3B : Histoire du droit public	6												
EC 1 : Les grandes notions du droit public		30	ET		1	O	***	1	O	***	1	O	***
EC 2 : Histoire de la justice		30	ET		1	O	***	1	O	***	1	O	***
UE 3C : Pensée juridique	6												
EC 1 : Théorie du droit		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Philosophie du droit		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
UE 3D : Méthodologie de la recherche	6												
EC 1 : Méthodologie du mémoire de recherche		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Epistémologie		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 4 – Option Droit public approfondi

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4A : L'Etat – approches croisées	12	40												
EC 1 : Droit public comparé			CC		2*	E/O	**	1	M		1	M		
EC 2 : Droit international public approfondi			ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H	
EC 3 : Processus historique de construction de l'Etat	40	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M			
UE 4B : Anglais	3	30												
EC 1 : TD Anglais			CC		2*	E/O	**	1	M		1	M		
UE 4C : Initiation à la recherche en droit	15	90												
EC 1 : Mémoire de recherche			ET		1	A		1	A		1	A		
EC 2 : Entraînement à l'oral			CC		2*	E/O	**	1	M		1	M		
EC 3 : Législations et politiques étrangères			CC		2*	E/O	**	1	M		1	M		
EC 4 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours														

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Voir tableau page 3

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 3 – Option Droit des affaires des collectivités publiques

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Les collectivités publiques et l'aménagement du territoire EC 1 : Droit et pratique de l'urbanisme EC 2 : Droit et pratique de l'environnement EC3 : Opérations d'aménagement	9	30 30 30	ET		1	O	***	1	O	***	1	O	***
UE 3B : Le contentieux des collectivités publiques EC 1 : Contentieux contractuels EC 2 : Contentieux contractuels – Etudes de cas EC 3 : Contentieux de l'urbanisme et de l'environnement EC 4 : Contentieux de l'urbanisme et de l'environnement – Etudes de cas EC 5 : Contentieux communautaires des affaires	12	30 20 30 20 20	CC CC CC CC ET		2* 2* 2* 2* 1	E/O E/O E/O E/O E	** ** ** ** 1H	1 1 1 1 1	M M M M E	1H 1H 1H 1H 1H	1 1 1 1 1	M M M M E	1H 1H 1H 1H 1H
UE 3C : La valorisation des ressources des collectivités publiques EC 1 : Fiscalité locale EC 2 : Valorisation des propriétés publiques EC 3 : Etudes de cas en propriété intellectuelle	6	20 20 20	ET CC CC		ET 2* 2*	E E/O E/O	1H ** **	ET 1 1	E M M	1H 1H 1H	ET 1 1	E M M	1H 1H 1H
UE 3D : Suivi de projet de collectivités publiques EC 1 : Gestion et financement de projet 1	3	30	CC		2*	E/O	**	1	M	1H	1	M	1H

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 4 – Option Droit des affaires des collectivités publiques

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Les collectivités publiques et l'entreprise	6												
EC 1 : Droit et pratique des services publics		20	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit des entreprises et des participations publiques		20	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Droit public de la concurrence		20	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4B : L'action contractuelle des collectivités publiques	12												
EC 1 : Droit des marchés publics et des concessions		40	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Droit des marchés publics et des concessions – Etudes approfondies		20	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Montages contractuels complexes		40	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 4 : Gestion des ressources humaines		20	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 4C : Anglais	3												
EC 1 : TD Anglais		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle	9												
EC 1 : Gestion et financement de projet 2		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Projet collectif (Organisation d'un colloque ou d'une conférence, projet territorial) ou Atelier d'écriture et de recherches juridiques		60	ET		1	A		1	A		1	A	
EC 3 : Stage et rapport de stage ou mémoire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal - E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Voir tableau page 3

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 3 – Option Droit Sécurité publique

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Droit pénal EC 1 : Droit pénal général EC 2 : Délinquance économique et financière EC 2.1 : Les infractions économiques et financières EC 2.2 : L'enquête économique et financière EC 2.3 : Cas pratiques avec recherche d'infractions économiques et financières EC 2.4 : La délinquance douanière	9	60 30	ET ET		1 1	E E	3H 1H	1 1	E E	3H 1H	1 1	E E	1H 1H
UE 3B : Libertés et droits fondamentaux EC 1 : Libertés et droits fondamentaux : aspects de droit pénal EC 2 : Libertés et droits fondamentaux : aspects de droit public	6	30 30	ET ET		1 1	E E	1H 1H	1 1	E E	1H 1H	1 1	E E	1H 1H
UE 3C : Organisation des forces de sécurité EC 1 : Organisation de la sécurité interne EC 1.1 : Organisation de la sécurité publique EC 1.1.1 : Histoire et enjeux de la pluralité des forces EC 1.1.2 : Les outils de la coopération internationale : centre de coopération police/douane et réseaux policiers à l'étranger	6	30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

<p>EC 1.1.3 : L'entraide judiciaire pénale internationale</p> <p>EC 1.1.4 : Les partenariats locaux des préventions de lutte contre la délinquance</p> <p>EC 1.2 : Organisation de la sécurité civile</p> <p>EC 1.2.1 : Le contexte juridique et l'organisation de la sécurité civile</p> <p>EC 1.2.2 : Le Service Départemental d'Incendie et de Secours</p> <p>EC 1.2.3 : Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques</p> <p>EC 2 : Organisation des forces de sécurité externe : les enjeux stratégiques de la défense</p>		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
<p>UE 3D : Identification du phénomène criminel</p> <p>EC 1 : Criminalistique</p> <p>EC 1.1 : Environnement juridique de la police technique et scientifique</p> <p>EC 1.2 : La médecine légale</p> <p>EC 1.3 : Psychiatrie légale</p> <p>EC 1 : Criminologie</p> <p>EC 1.1 : Approche interdisciplinaire de la criminologie</p> <p>EC 1.2 : Cartographie criminelle et analyse spatiale du crime</p> <p>EC 1.3 : Base de données et fichiers</p> <p>EC 1.4 : Victimologie</p>	3	30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

EU 3E : Préparation aux concours de la sécurité publique	6											
EC 1 : TD Méthodologie		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M
EC 2 : TD Anglais		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques).

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 4 – Option Sécurité publique

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Actualité des crises et conflits	3	30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4B : Renouveau des enjeux internes EC 1 : Le terrorisme : approche policière EC 2 : Le terrorisme : approche judiciaire EC 3 : Le trafic de stupéfiants : approche policière EC 4 : Le trafic de stupéfiants : approche judiciaire EC 5 : La cybersécurité	3	30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 4C : Renouveau des forces de sécurité publique EC 1 : Les forces du contrôle de la sécurité publique EC 1.1 : Le RAID EC 1.2 : Le GIGN EC 1.3 : Le renseignement EC 1.4 : La police municipale (et le contrôle de la sécurité publique) EC 1.5 : La gendarmerie (et le contrôle de la sécurité publique) EC 1.6 : La brigade anti-criminalité EC 1.7 : Les outils de coopération internationale : aspects généraux	3	15	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

EC 2 : Le contrôle des forces de la sécurité publique EC 1.1 : Le contrôle moral : la déontologie professionnelle EC 1.2 : Les contrôles internes EC 1.3 : La responsabilité du fait des actes de police EC 1.4 : Les contrôles externes EC 1.5 : Les nouveaux impératifs de gestion EC 1.6 : Les nouveaux impératifs financiers		15	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 4D : Droit pénal approfondi	9												
EC 1 : Procédure pénale approfondie		60	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Droit pénal des mineurs		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 4E : Droit et pratique des services publics	3	30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 4F : Recherche et pratique professionnelle	9												
EC 1 : Stage et rapport de stage ou mémoire		90	ET		1	A		1	A		1	A	
EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Voir tableau page 3

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Master mention Droit public – Parcours Droit et administration du secteur sanitaire et social

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Fondamentaux juridiques EC 1 : Droit approfondi du travail EC 2 : Droit de la sécurité sociale	6	30 30	ET ET		1 1	E E	1H 1H	1 1	E E	1H 1H	1 1	E E	1H 1H
UE 1B : Questions sanitaires et sociales EC 1 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale EC 2 : Sociologie de la déviance	12	60 60	ET ET		1 1	E E	3H 3H	1 1	E E	3H 3H	1 1	E E	1H 1H
UE 1C : Approfondissements - TD EC 1 : TD Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale EC 1 : TD Sociologie de la déviance	6	30 30	CC CC		2* 2*	E/O E/O	** **	1 1	M M		1 1	M M	
UE 1D : Professionnalisation EC 1 : TD Techniques d'enquêtes EC 1 : TD Communication orale	6	30 30	CC CC		2* 2*	E/O E/O	** **	1 1	M M		1 1	M M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Les collectivités publiques et leurs moyens d'action	6												
EC 1 : Droit la fonction publique		20	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit de la responsabilité administrative		20	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 3 : Gestion administrative, financière et comptable des organisations		20	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 2B : Politiques publiques	6												
EC 1 : Système de protection sociale en Europe		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
UE 2C : Approfondissements - TD	9												
EC 1 : TD Système de protection sociale en Europe		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : TD Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : TD Gestion administrative, financière et comptable des organisations		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 2D : Professionnalisation	9												
EC 1 : Stage et rapport de stage ou mémoire		60	ET		1	M/S	**	1	M/S		1	M/S	
EC 2 : TD Anglais		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 3 – Option Administration du secteur social

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social	9												
EC 1 : L'organisation sanitaire		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Les acteurs du secteur social		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC3 : Les acteurs du secteur social – Etudes de cas		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 3B : Gestion du secteur social	9												
EC 1 : L'intervention sociale : histoire, sociologie et organisation		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Psychosociologie du travail		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Exclusion, insertion et action publique		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 3C : Outils de professionnalisation	12												
EC 1 : TD Anglais		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Techniques d'enquêtes		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 4 : Note de synthèse		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 4 – Option Administration du secteur social

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Action des collectivités publiques	9												
EC 1 : Droit et pratique des services publics		20	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit des marchés publics et des concessions		20	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 3 : Gestion des ressources humaines		20	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 4 : Gestion des ressources humaines – Etudes de cas		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4B : Famille, dépendance et action publique	9												
EC 1 : Enfance, famille et action publique		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Handicap, vieillesse et action publique		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 3 : Approche social du handicap et de la vieillesse		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle	12												
EC 1 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Communication orale dans le secteur social		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Stage et rapport de stage ou mémoire		60	ET		1	A	**	1	A		1	A	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Voir tableau page 3

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 3 – Option Administration des établissements de santé

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social	6												
EC 1 : L'organisation sanitaire		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Les acteurs du secteur social		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 3B : Administration des établissements sanitaires	12												
EC 1 : Les établissements de santé		30	ET		1	E	2H	1	E	2H	1	E	1H
EC 2 : Les établissements de santé – Etudes de cas - Financement		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 3 : Droits et devoirs des patients et des praticiens		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 4 : Responsabilité des établissements		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 3C : Outils de professionnalisation	12												
EC 1 : Note de synthèse		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : TD Anglais		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 4 : Techniques d'enquêtes		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 4 – Option Administration des établissements de santé

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Action des collectivités publiques	9												
EC 1 : Droit et pratique des services publics		20	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit des marchés publics et des concessions		20	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 3 : Gestion des ressources humaines		20	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 4 : Gestion des ressources humaines – Etudes de cas		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4B : Action de l'Etat	9												
EC 1 : Etat et établissements de santé		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Handicap, vieillesse et action publique		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 3 : Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle	12												
EC 1 : Communication orale dans le secteur sanitaire		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Stage et rapport de stage ou mémoire		60	ET		1	A	**	1	A		1	A	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Voir tableau page 3

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 3 – Option Management et administration des établissements de santé

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social	6													
EC 1 : L'organisation sanitaire			30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Les acteurs du secteur social			30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 3B : Administration des établissements sanitaires	12													
EC 1 : Les établissements de santé			30	ET		1	E	2H	1	E	2H	1	E	1H
EC 2 : Les établissements de santé – Etudes de cas			30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 3 : Droits et devoirs des patients et des praticiens			30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 4 : Responsabilité des établissements			30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 3C : Outils de professionnalisation	12													
EC 1 : TD Anglais			30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1			90	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 4 – Option Management et administration des établissements de santé

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Action des collectivités publiques	6	30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 1 : Droit et pratique des services publics													
EC 2 : Droit des marchés publics et des concessions		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 4B : Action de l'Etat	15	60	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 1 : Etat et établissements de santé													
EC 2 : Handicap, vieillesse et action publique													
EC 3 : Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse		60	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4C : Outils de professionnalisation	9	90	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 3 – Option Management et administration du secteur social

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social	9												
EC 1 : L'organisation sanitaire		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Les acteurs du secteur social		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC3 : Les acteurs du secteur social – Etudes de cas		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 3B : Gestion du secteur social	9												
EC 1 : L'intervention sociale : histoire, sociologie et organisation		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Psychosociologie du travail		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Exclusion, insertion et action publique		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 3C : Outils de professionnalisation	12												
EC 1 : TD Anglais		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2		90	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral

Semestre 4 – Option Management et administration du secteur social

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Action des collectivités publiques	6												
EC 1 : Droit et pratique des services publics		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit des marchés publics et des concessions		30	CC		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 4B : Famille, dépendance et action publique	15												
EC 1 : Enfance, famille et action publique		60	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 2 : Handicap, vieillesse et action publique		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 3 : Approche social du handicap et de la vieillesse		60	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
UE 4C : Outils de professionnalisation	9												
EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2		90	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

*** 20 minutes de présentation / 20 minutes d'oral